

BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2020



[Plaquette de présentation de l'ISST \(annexe 1\)](#)

Nicole MAGGI-GERMAIN, Directrice de l'ISST
Nicole.Maggi-Germain@univ-paris1.fr

Adeline Gubler, Ingénieure d'études de l'ISST
adeline.gubler@univ-paris1.fr

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé par décret du 9 juillet 1951¹ sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, essentiellement pour former les « conseillers du travail ». Un colloque inaugural est organisé en Sorbonne sous le patronage du Bureau international du travail (B.I.T.) et de la section française de l'UNESCO le 28 avril 1952².

Après la mort accidentelle, en 1960, de Paul Durand, universitaire de renom spécialiste de droit social qui dirigeait la section « enseignement » de l'ISST, Marcel DAVID (1920-2011), Professeur d'Histoire et fondateur de l'Institut du travail de Strasbourg, reprend la direction de l'ISST en lui donnant une nouvelle impulsion et de nouvelles orientations³.

Aujourd'hui, l'Institut représente le lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France, il a pour mission d'assurer la formation des militants syndicaux qui, du fait de leurs responsabilités, ont besoin de compléter leur expérience par un enseignement de niveau universitaire réalisé dans le cadre de sessions juridiques ou pluridisciplinaires – droit, économie, sociologie - organisées autour des questions du travail et des politiques économiques et sociales. Des sessions de formations plus « périphériques » au regard des missions de l'ISST sont également organisées autour du droit de la consommation (formation de membres d'associations de consommateurs liées à une organisation syndicale).

¹ Journal officiel du 13 juillet 1951, p. 7538.

² [Cf. "L'inauguration de l'Institut des sciences sociales du travail", in Revue française du travail, 7e année, n° 10-12, 1952, p. 3-16.

³ Cf. Marcel David (1982), *Témoins de l'impossible, militants du monde ouvrier à l'université*, éd de l'Atelier, 1989, 264 p., spécialement p.133 et s. ; du même auteur, « L'Université et l'éducation ouvrière », *Droit social* n° 4, avril 1962, p. 220-229.

Françoise Fortunet (2005), « [Marcel DAVID entre syndicalisme et université](#) », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 21 | 2005, mis en ligne le 19 janvier 2006

Aux formations délivrées par l'Institut des sciences sociales du travail dans le cadre du congé de formation économique, social et syndical, sont venues se rajouter des sessions de formation en sciences de l'éducation, centrées sur la formation des animateurs et des animatrices syndicaux. L'ISST est également chargé, dans le cadre de conventions spécifiques signées avec le Ministère du travail, de la formation juridique des conseillers prud'hommes.

Un partenariat avec la DIRECCTE⁴ Ile-de-France a été initié en 2017 pour l'organisation de journées d'information-sensibilisation à destination des agents de l'inspection du travail (*infra*). Cependant, la situation sanitaire de cette année n'a pas permis de maintenir ces journées, qui ont été reprogrammées en 2021.

En 2020, l'activité de l'ISST a en effet été marquée par l'épidémie de la Covid 19, réduisant drastiquement notre activité et ne permettant de maintenir qu'un total de 23 sessions de formation dans le cadre des congés de Formation Économique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.)⁵ et de formation prud'homale⁶ auxquelles ont participé 331 stagiaires, dont 212 pour la seule F.E.S.S (répartis sur 15 sessions d'une durée de deux à cinq jours) et 119 pour la formation prud'homale (répartis sur 8 sessions).

Se sont ajoutées 4 Journées de Droit Social (JDS) qui ont accueilli, par séance (distanciel ou mode mixte – présentiel et distanciel), entre 35 et 40 conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel (145,5 journées stagiaires).

L'ACTIVITÉ DE L'ISST EN 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

En 2020, 23 sessions de formation⁷ ont été organisées par l'ISST :

- 15 sessions de formation⁸ réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale (FESS),
- 8 sessions⁹ dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 4 Journées de droit social réparties sur l'année.

⁴ Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi.

⁵ Article L. 2145-5 du Code du travail : « *Tout salarié qui souhaite participer à des stages ou sessions de formation économique et sociale ou de formation syndicale organisés soit par des centres rattachés aux organisations syndicales mentionnées au 3° de l'article L. 2135-12, soit par des instituts spécialisés, a droit, sur sa demande, à un ou plusieurs congés.*»

⁶ Cod. Trav. [L1442-1](#).

⁷ 49 en 2019.

⁸ 38 en 2019.

⁹ 11 en 2019.

Ventilation par discipline des sessions de formation FESS (2020)

DISCIPLINE (S)	Nombre de sessions	Nombre de journées stagiaires	sur l'ensemble des sessions de formation (journées stagiaires)
Droit	3	158	20 %
Sciences de l'éducation	6	198	26 %
Sociologie	1	67	9 %
Sociologie et droit	3	230,5	30 %
Économie et sociologie	2	119,5	15 %
Total	15	773	100 %

TABLE DES MATIÈRES

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST	7
1) UN INSTITUT DU TRAVAIL AU SEIN DU RESEAU DES INSTITUTS	7
2) UNE DOUBLE MISSION : L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE	9
II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA F.E.S.S. ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.	13
1. LA FORMATION SYNDICALE DANS UN CONTEXTE DE PANDEMIE	14
1.1. ÉLÉMENTS CONTEXTUELS	14
1.2. LES CONDITIONS DE MISE EN PLACE DE LA FORMATION A DISTANCE	14
1.3. LES LIMITES A L'ORGANISATION D'UNE FORMATION A DISTANCE	15
Les limites liées à la technologie	16
Les limites liées à la pédagogie spécifique dirigée vers un public d'adultes et de militants	17
Les limites liées à la spécificité des formations délivrées à l'ISST	18
Les limites tenant au congé de formation économique, sociale et syndicale	18
2. LA DIVERSITE DES THEMES TRAITES DANS LES SESSIONS DE FORMATION	19
3. L'APPROCHE PLURIDISCIPLINAIRE	19
4. LES SESSIONS DE FORMATION DES FORMATEURS/TRICES	20
5. LES JOURNEES DE DROIT SOCIAL (JDS)	21
6. LA FORMATION DES CONSEILLERS PRUD'HOMMES DE L'UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE GUADELOUPE (UGTG)	21
III- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DIRECCTE D'ÎLE DE FRANCE	23
IV- LA NOUVELLE COLLABORATION AVEC L'INRS	25
V- VIE DE L'ISST	27
1- <i>Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST</i>	27
2- <i>Le personnel administratif de l'ISST</i>	29
VI- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST	31
VII- LA MAISON DES DOCTORANT.E.S ÉTRANGER.ERE.S (M.D.E)	33
ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ET POST-DOCTORANT.E.S EN SCIENCES SOCIALES	33
ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S TOUTES DISCIPLINES CONFONDUES	34
VIII- PUBLICATIONS ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES 2018 DES ENSEIGNANT.E.S-CHERCHEUR.E.S	35

ANNEXE 1-Plaquette de présentation de l'ISST	53
ANNEXE 2- Vade-mecum à l'usage des stagiaires	55
ANNEXE 3- Programme et présentation de la session « administrateurs salariés niveau 1 » (9-13 mars 2020)	57
ANNEXE 4- Programme de la session « Reconfiguration des territoires (16-18 novembre 2020)	61
ANNEXE 5- Programme et présentation de la session « Négociation collective » (2-6 mars 2020)	63
ANNEXE 6- Programme et présentation de la session « Salaires et rémunérations » (5-9 oct. 2020)	65
ANNEXE 7- Programme des JDS 2020	69
ANNEXE 8- Plaquette de la Maison des Doctorant.e.s Étranger.ère.s	71

I- LE CADRE JURIDIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT L'ACTIVITÉ DE L'ISST

Composante interne de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, l'ISST est habilité par arrêté ministériel¹⁰ à assurer la [formation économique, sociale et syndicale](#) des salarié.e.s membres d'organisations syndicales ainsi que des [conseillers prud'hommes](#) (cf. art. L.2145-1 à 13 et R. 2145-1 à 8 du Code du travail pour la F.E.S.S. et art. L. 1442-1 ; D. 1442-1 et D. 1442-2 pour la formation prud'homale).

La Direction générale du Travail du Ministère du travail a reconduit, avec l'ISST, la convention triennale concernant la formation économique, sociale et syndicale 2018-2020 et la convention quadriennale concernant la formation prud'homale 2018-2021.

Créé en 1951 sous la double égide de l'Université de Paris et du Ministère du travail, l'Institut est aujourd'hui un lieu privilégié où s'établissent les liens entre les organisations syndicales et le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Comme les neuf autres instituts du travail en France qui sont partie intégrante d'universités, il délivre un enseignement de niveau universitaire.

L'approche pluridisciplinaire est au cœur du fonctionnement et de la philosophie de l'ISST dont le centre de recherches en sciences sociales – aujourd'hui intégré à l'IDHE.S¹¹ (Paris 1 - CNRS) - a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail de Michel Crozier ou encore d'Alain Touraine, engagés à l'instigation de Georges Friedmann.

1) Un institut du travail au sein du réseau des instituts

Il existe en France 10 instituts du travail rattachés à des universités.

- **Deux sont des instituts « nationaux »** (ISST de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et Institut du travail de l'Université de Strasbourg). Ils forment des stagiaires en provenance de l'ensemble des régions. Les représentants confédéraux des organisations syndicales siègent dans les CA.

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/>

<http://www-idt.u-strasbg.fr/>

¹⁰ Arrêté du 25 janvier 2021 fixant la liste des centres, instituts et organismes spécialisés agréés dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés de formation économique, sociale et syndicale et Arrêté du 30 mars 2018 fixant la liste des organismes et établissements publics d'enseignement supérieur agréés au titre de l'article R. 1442-2 du code du travail pour assurer la formation des conseillers prud'hommes.

¹¹ Institutions et dynamiques historiques de l'Économie et de la Société.

➤ **Huit sont des *instituts* « régionaux »**

- L'ISSTO¹² de l'Université de Rennes-II

<http://www.univ-rennes2.fr/issto>

- L'Institut du travail de l'université de Bordeaux

<https://institutdutravail.u-bordeaux.fr/>

- L'Institut régional du travail de l'Université de Lorraine

<http://irt.univ-lorraine.fr/fr>

- L'Institut régional du travail d'Occitanie de l'Université de Toulouse - Jean Jaurès

<http://irt.univ-tlse2.fr/>

- L'Institut régional du travail d'Aix-Marseille Université (AMU)

<http://irt.univ-amu.fr/>

- L'Institut d'Études Sociales de Grenoble, département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes

<https://ies-uga.fr/>

- L'Institut de Formation Syndicale de l'Université Lumière Lyon 2

<http://ifs.univ-lyon2.fr/>

- L'Institut du travail de l'université Jean Monnet - Saint-Étienne

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/institut-du-travail.html>

Tous ces instituts sont des composantes internes d'Universités, à l'exception de l'IES de Grenoble qui est un département de la Faculté d'Économie de Grenoble au sein de l'Université Grenoble Alpes.

La coordination de leurs activités s'effectue, depuis début 2009, par l'intermédiaire d'une Conférence des directeurs et d'un bureau constitué de trois représentant.e.s. La Conférence des directeurs est également chargée de représenter les Instituts du travail auprès des organisations syndicales et des organismes de tutelle (Ministère du Travail et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Au-delà de la formation syndicale *stricto sensu*, la dimension universitaire des Instituts du travail apparaît pleinement à travers les nombreuses activités de recherche menées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s, l'organisation de colloques et de journées d'études et leur forte implication dans la formation initiale des étudiant.e.s.

¹² L'Institut des Sciences sociales du Travail de l'Ouest.

2) Une double mission : l'enseignement et la recherche

La Formation économique, sociale et syndicale (F.E.S.S.)

L'institut assure, conformément à ses missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militant.e.s syndicaux/ales dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.S.).

Il a fait l'objet d'une habilitation délivrée par le Ministère du travail.

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel bénéficient ainsi, pour leurs militant.e.s, d'un droit de tirage sur des sessions de formation financées, dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère du travail.

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salarié-e-s

La formation des conseiller-e-s prud'hommes salariés est expressément prévue par le Code du travail (cf art. L. 1442-1 et 2 et D. 1442-1 cod. trav.). L'ISST reçoit, pour ce faire, un agrément.

La recherche à l'ISST

Même si l'enseignement demeure aujourd'hui la principale mission de l'Institut, le Code de l'éducation a prévu qu'il intervenait plus largement dans le champ de la recherche en sciences sociales (cf. art. D. 713-12 du Code de l'éducation).

Les enseignants de l'ISST sont tous rattachés à différents laboratoires de recherche accueillis par l'Université Paris 1 tels que le Département de Droit social ([DDS](#)) de L'Institut de recherche juridique de la Sorbonne ([IRJS](#) – équipe d'accueil CNRS), à l'Institut de recherche en droit international et européen de la Sorbonne ([IREDIÉS](#) - EA 4536), au Centre d'économie de la Sorbonne ([CES](#) – Unité mixte de recherche associée au CNRS – UMR - 8174).

Par ailleurs, l'ISST héberge une *équipe de chercheur.e.s*¹³ rattaché.e.s à l'IDHE.S (<http://www.idhe.cnrs.fr/>) (UMR CNRS 8533) depuis janvier 2011, date à laquelle le Laboratoire Georges Friedmann a intégré ce laboratoire.

- Sur l'ensemble de ses sites, l'IDHE.S compte aujourd'hui 60 membres permanent.e.s et 100 doctorant.e.s.

¹³ Marie Buscatto, Professeure en Sociologie, Directrice adjointe de l'IDHE.S - Paris 1 ; Antonella Corsani, Enseignant-Chercheur, Maître de conférences HC en Économie, HDR en sociologie ; Marc Lorient, Directeur de recherche au CNRS en Sociologie ; Anne Muller, Maître de conférences en Sciences de l'éducation, tous membres permanents, ainsi que des doctorant.e.s dirigé.e.s par leurs soins (voir rubrique thèses en préparation ou soutenues en 2020).

- L'IDHE.S se structure autour de trois domaines de recherche et de trois dynamiques transversales :

Trois domaines de recherche :

- Travail. Entreprises, professions, professionnalisation
- Savoirs. Capacités, formation, innovations,
- Capitaux. Monnaies, finances, financement

Trois dynamiques transversales :

- Les échelles.
- Les inégalités.
- L'action publique.

Les chercheur.e.s rattaché.e.s à l'IDHE.S présent.e.s à l'ISST conduisent leurs recherches autour des thématiques des métiers, du travail et des relations de travail (notamment à partir des questions du genre au travail, des statuts dans l'emploi, des métiers créatifs et artistiques, de la santé au travail, des mutations des relations sociales de travail, du temps de travail et des formes de la rémunération, de la formation et de la qualification, *etc.*).

Ils et elles participent régulièrement aux formations de l'ISST.

Institutions et Dynamiques Historiques de l'Économie et de la Société

L'IDHE.S est une Unité Mixte de Recherche (UMR 8533) créée en 1997 entre le CNRS et des partenaires universitaires, en regroupant les apports de l'Institut d'Histoire Économique et Sociale (IHES) fondé par Ernest Labrousse, du Centre d'Étude des Croissances fondé par Maurice Lévy-Leboyer et ceux du GDR « Institutions Emploi et Politiques Économiques » fondé par Robert Salais.

Depuis, l'IDHE.S a intégré des sociologues venant de différents horizons, ce qui en a fait un laboratoire véritablement interdisciplinaire. L'arrivée en janvier 2011 du Laboratoire Georges Friedmann (LGF) de Paris 1 Panthéon-Sorbonne et celle du Laboratoire d'Histoire Economique, Sociale et des Techniques (LHEST) de l'Université d'Évry-Val d'Essonne en janvier 2013 ont complété cette dynamique.

L'IDHE.S est localisé sur 5 sites universitaires en Ile-de-France : Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université Paris 8, Université Paris Ouest Nanterre-La-défense, Université d'Évry Val d'Essonne et ENS de Cachan / Saclay.

Il est dirigé depuis 2019, et pour une durée de 4 ans, par Valérie BOUSSARD, professeur de Sociologie à l'Université Paris Nanterre. Anne Conchon, professeure d'histoire est directrice de l'IDHE.S – Paris 1 et Marie Buscatto, professeure de sociologie, en est sa directrice adjointe.

➤ L'articulation de l'enseignement et de la recherche à l'ISST

L'un des objectifs de l'ISST est de traduire des recherches en activité de formation ou de prolonger les sessions de formation par la recherche, comme ce fut le cas lors de la Journée d'actualités juridique, économique et sociale qui s'est tenue le 28 novembre 2019 autour de l'actualité du Comité social et économique.

Plus largement, l'ISST organise plusieurs manifestations scientifiques par an :

- La [Journée d'études](#), qui reprend généralement une thématique traitée dans un stage-recherche
- La [Journée d'actualités juridique, économique et sociale](#), dont le thème est défini par les organisations syndicales
- Les [Rencontres](#) Ires/ISST

L'Institut de recherches économiques et sociales (IRES) a été créé en 1982 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives françaises avec le concours du gouvernement, sur la base du constat dressé dès les années 70 par plusieurs rapports du monopole administratif dans le domaine de l'expertise économique et sociale. Le rapport de René Lenoir et de Baudouin Prot commandé par Valéry Giscard d'Estaing en 1979 a joué un rôle de déclencheur dans la recherche de la démocratisation de l'analyse économique et sociale en France. Ce rapport préconisait la création en France de plusieurs instituts de conjoncture économique indépendants du gouvernement à l'exemple de ceux existant à l'étranger, notamment en Allemagne.

L'Ires répond aux besoins exprimés par les organisations syndicales représentatives dans le domaine de la recherche économique et sociale en menant deux types de travaux :

- des recherches et des analyses développées par son équipe pluridisciplinaire de chercheurs et
- des travaux de recherche propres à chaque organisation syndicale, regroupés au sein de l'agence d'objectifs.

L'Ires publie, par ailleurs, deux revues, dont les numéros sont accessibles en ligne :

[La Revue de l'IRES](#), créée en 1989, pluridisciplinaire, est destinée à nourrir la connaissance dans les domaines intéressant l'ensemble des organisations syndicales : marché du travail et politiques d'emploi, politique économique, revenus et protection sociale, conditions de travail et activité de travail, formes de rémunération et de gestion des salariés, relations professionnelles, mutations du travail.

S'adressant aux chercheurs, praticiens et experts venant de différentes disciplines (droit, économie, gestion, histoire, sociologie, sciences politiques), la Revue de l'IRES porte une attention particulière aux articles novateurs issus d'enquêtes empiriques ou mobilisant une méthodologie originale, ainsi qu'aux éclairages comparatifs internationaux.

[La Chronique internationale de l'Ires](#) est une publication trimestrielle fondée en 1989. Elle s'adresse aux syndicalistes et aux chercheurs, et plus largement aux lecteurs qui s'intéressent à l'actualité économique, sociale et aux relations professionnelles sur le plan international.

Elle a pour mission de fournir aux lecteurs des clés de lecture pour comprendre l'actualité sociale, économique et politique à l'étranger, y compris aux niveaux de l'Union européenne et au niveau international (BIT, etc.). Cette volonté de regarder ailleurs pour tirer parti des expériences étrangères correspond aussi au souci de favoriser un regard décentré sur les réalités et pratiques nationales.

Sur les quatre numéros, trois accueillent des articles variés et le dernier, qui paraît en décembre, est un numéro spécial consacré à un thème particulier (les jeunes dans la crise, les réformes d'indemnisation du chômage, etc.), traité dans une perspective comparative.

Le contexte sanitaire actuel ne nous a pas permis d'organiser ces manifestations scientifiques en 2020.

II- LES SESSIONS DE FORMATION ORGANISÉES DANS LE CADRE DE LA

F.E.S.S.¹⁴ ET DE LA FORMATION PRUD'HOMALE.

L'Institut des sciences sociales du travail organise des sessions de formation délivrées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale (F.E.S.S.) ainsi que dans le cadre du congé de formation prud'homale. L'essentiel de son activité concerne la F.E.S.S. pour laquelle l'institut reçoit une dotation spécifique du ministère du travail.

Les formations prud'homales (sessions CGT-Prudis, AFIP-FO, CFE-CGC) sont financées directement par des organisations syndicales, à l'exception de la formation des conseillers prud'hommes de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et des Journées de Droit social qui bénéficient d'une dotation du Ministère du Travail.

En 2020, 23 sessions de formation ont été organisées par l'ISST :

- 15 sessions de formation réalisées dans le cadre du congé de formation économique, sociale et syndicale (FESS),
- 8 sessions dans le cadre de la formation prud'homale ;
- 4 Journées de droit social réparties sur l'année.

Initialement, 42 stages de formation FESS et prud'homales avaient été programmés. 17 sessions ont dû être annulées et 2 reportées.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'accueil de stagiaires, issus de la France entière, en formation au sein de notre institut n'a pu avoir lieu dans les conditions habituelles depuis le mois de mars 2020. Ainsi, nous avons élaboré un plan de reprise sur site (PRAS) comprenant la mise en place de mesures sanitaires très strictes (téléchargeable [ici](#))

- Port du masque pour le personnel, les intervenants, les enseignants et les stagiaires
- Mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Nettoyage régulier de toutes les parties communes
- Mise à disposition de lingettes pour le nettoyage
- Matériel de détection de température à disposition

- Organisation d'un seul stage de formation par semaine
- Nombre limité de stagiaires par session de formation (16 maximum répartis dans une salle pouvant accueillir 80 personnes)
- Accès au centre de documentation encadré
- Format de restauration modifié selon les conditions sanitaires

¹⁴ Formation économique, sociale et syndicale.

1. La formation syndicale dans un contexte de pandémie

1.1. Éléments contextuels

La pandémie liée à la COVID a eu des effets sur la formation syndicale réalisée à la fin du premier semestre 2020¹⁵ par l'Institut des Sciences Sociales du Travail de l'Université Paris dans le cadre de la convention triennale 2018/20 signée avec le Ministère du travail.

Le programme prévisionnel des stages a dû être complètement revu :

- d'une part pour prendre en compte la suspension de l'activité pédagogique liée à la fermeture des locaux de Bourg-la-Reine pendant le confinement (à compter du 14 mars 2020 au soir),
- mais également pour tenir compte de la mise en œuvre du Plan de reprise d'activité sur site à compter du 31 août qui garantit aux usagers des conditions d'accueil appropriées respectant strictement les règles de distanciation physique dans les salles de cours.

Le poids relatif, moins important en 2020, des frais liés aux stagiaires conduit à une réaffectation budgétaire dans l'utilisation des crédits. D'une part, l'ISST et l'Université Paris 1 engagent des frais liés aux mesures de prévention du COVID-19, d'autre part, l'institut poursuit et amplifie cette année ses actions en vue du soutien à l'activité pédagogique conduite par son ingénieure d'études et le responsable du centre de documentation. Cette dimension plus compréhensive de la formation syndicale a été validée et jugée pertinente tant par les organisations syndicales que les enseignants, mais également par les stagiaires, comme en témoigne le retour des évaluations.

1.2. les conditions de mise en place de la formation à distance

Les sessions de formation demeurent, par principe, réalisées en présentiel.

Les formations à distance constituent une modalité d'enseignement dérogatoire et exceptionnelle.

➤ Le contexte sanitaire spécifique et les mesures adaptées

Face à l'incapacité de prévoir ce que sera l'automne 2020 du point de vue de la pandémie, il a été essentiel de se préparer à une reprise d'activité en tenant compte du contexte sanitaire de l'Île-de-France et en envisageant donc plusieurs scénarios appelant la mise en place de procédures distinctes, décrites dans le plan de reprise d'activité.

¹⁵ Fermeture de l'ISST du 14 mars au 24 août 2020. La continuité de l'activité administrative a été maintenue grâce au télétravail. L'activité pédagogique a été réduite, sur l'année universitaire qui vient de s'écouler (2019–2020), d'un tiers.

1/ Classement de l'île de France en zone verte : maintien des mesures de distanciation (diminution du nombre de stagiaires de façon à respecter la distance d'1 mètre ; limitation du nombre de sessions de formation à une par semaine) ; utilisation « normale » des lieux d'hébergement et de restauration

2/ Classement de l'île de France en zone orange : maintien des mesures de distanciation + prise des repas en groupes réduits (déjeuner : division du groupe de stagiaires en deux, la moitié partant au restaurant et l'autre moitié prenant ses repas à l'institut ; dîner : répartition des stagiaires dans plusieurs restaurants).

3/ Classement de l'île de France en zone rouge : maintien des mesures de distanciation + pauses déjeuner au sein de l'ISST ; dîner pris dans les chambres (toutes équipées d'une cuisine)

➤ **Le contexte d'organisation de formations à distance – automne 2020**

En fonction du contexte sanitaire national en général, et de l'île de France en particulier, l'Institut des sciences sociales du travail ***a été amené à réaliser tout ou partie de ses formations en distanciel.***

Ce qu'il n'a pas été possible de réaliser au printemps, lors de l'apparition de la pandémie, a pu être fait grâce à une meilleure connaissance des conditions de transmission du virus COVID-19 ainsi que la mise à disposition d'outils permettant de mettre en place des formations à distance. Un vademecum à l'usage des stagiaires a été élaboré (*annexe 2*).

Une partie des enseignants de l'ISST ont ainsi suivi des formations à l'utilisation d'outils tels que *ZOOM, Big Blue Button (BBB)* ou *Panopto*.

1.3. les limites à l'organisation d'une formation à distance

L'ingénieure d'étude de l'ISST, Adeline Gubler, a entrepris, avec la collaboration des organisations syndicales et des enseignants, un travail de répertoriage des problèmes soulevés, pour les stagiaires et les enseignant.e.s, par le recours à la formation à distance.

Certains enseignements peuvent d'ores et déjà être tirés.

I. La question de l'équipement des stagiaires en matériel informatique

L'utilisation de la formation à distance suppose que les usagers soient **équipés du matériel informatique** mais également d'une **connexion internet stable** leur permettant de suivre une formation étalée sur plusieurs heures, voire sur plusieurs jours.

Les solutions envisageables :

- ✓ Utilisation, par les stagiaires, d'un matériel informatique familial, lorsqu'il existe. Cela suppose de réaliser, au sein de la famille, des arbitrages qui n'iront pas sans poser de problèmes ;
- ✓ Utilisation, par les stagiaires, du matériel informatique éventuellement mis à disposition dans le local syndical, lorsqu'il existe et est disponible. Cependant, les stagiaires de l'Institut des sciences sociales du travail étant originaires, contrairement aux instituts régionaux, de la France entière, il ne sera pas possible de les réunir dans un même local syndical afin de leur permettre de suivre la formation. Cela supposera donc un travail en amont de prises de contacts avec les unions départementales.

ii. La maîtrise de l'outil informatique

La mise en place d'une formation à distance suppose que les personnes 1/ maîtrisent l'outil informatique (c'est-à-dire soit en capacité, par exemple, d'installer différents logiciels de visioconférence) ; 2/ soit ensuite en capacité d'utiliser correctement le logiciel ou encore de télécharger des documents qui auront été transmis en amont de la formation.

Les solutions envisageables :

- ✓ Difficile d'en trouver pour les personnes qui ne maîtrisent pas ou très mal l'outil informatique ;
- ✓ Pour les autres, il est possible de travailler avec elles en amont sur l'utilisation du logiciel. Cela suppose la mobilisation d'un.e enseignant.e et/ou d'un personnel administratif.
- ✓ Cette dernière solution ne dispensera pas de consacrer une partie de la première demi-journée 1/ à vérifier que l'ensemble des participants maîtrise l'outil informatique et le logiciel mais également 2/ à transmettre des consignes générales d'utilisation de cet outil dans le cadre spécifique de la session.

i. La durée des sessions de formation

Les sessions de formation se déroulent, de manière générale, sur une durée de cinq jours, propices à faire émerger un collectif autour d'une réflexion qui se construit durant la semaine à partir d'interventions de spécialistes et en pluridisciplinarité.

La mise en place d'une formation à distance est difficilement envisageable sur une durée de plusieurs jours consécutifs. L'utilisation continue de l'outil informatique dans le cadre d'une formation, c'est-à-dire dans un temps comportant des transmissions de connaissances, génère une pénibilité et une fatigue importantes, rendant plus difficile la concentration.

Les solutions envisageables :

- Doubler les temps de pause
- Limiter le temps de formation à deux ou trois heures par jour.
- Si la formation se déroule sur plusieurs jours, cela suppose de laisser les stagiaires seuls, pendant un certain temps (une demi-journée / tous les jours ?) pour travailler sur des documents préalablement transmis.

Les difficultés générées par cette pédagogie :

- C'est au stagiaire de prendre connaissance, seul et au préalable, de documents qui lui auront été transmis
 - a. Cela suppose que l'enseignant construise un document pédagogique facilement accessible et compréhensible, ne demandant pas ou peu d'échanges en amont
 - b. Cela suppose que le stagiaire soit en capacité 1/ d'entrer dans un document qui restera académique ; 2/ de travailler seul sur un document, ce qui est parfois très compliqué lorsque l'habitude n'a jamais été prise ou bien a été perdue ;
- La dynamique de groupe est complètement mise à l'écart et la formation se limite à une transmission de connaissances.

ii. Quelle pédagogie développer devant l'écran ?

L'enseignement se construit sur un rapport pédagogique : un lien se crée entre l'enseignant et l'apprenant, mais également entre les stagiaires eux-mêmes.

C'est ce même lien qui permet de saisir, dans un public, les personnes qui ont « décroché », qui ne comprennent pas les propos de l'enseignant.e, qui ne sont pas d'accord mais ne l'expriment pas par la prise de parole...

Comment, dès lors, saisir toutes ces dimensions de la pédagogie de la formation en présentiel lorsque le lien avec l'apprenant est réduit à son strict minimum, c'est-à-dire à une mosaïque de visages sur un écran ?

Les limites liées à la spécificité des formations délivrées à l'ISST

- ✓ L'utilisation de la formation à distance transforme la nature des sessions de formation délivrées au sein de l'ISST : sur plusieurs jours, à partir d'une thématique développée en pluridisciplinarité et dans le cadre d'un collectif de travail composé de syndicalistes issus de différents secteurs d'activité (les stagiaires sont très rarement issus d'un même secteur d'activité).
- ✓ La formation à distance repose davantage sur la seule transmission de connaissances réalisée dans un face-à-face entre l'enseignant.e et les stagiaires pris isolément. Il devient difficile, pour le ou la responsable syndical.e, dont le rôle est essentiel dans le cadre d'une session de formation¹⁶, de trouver sa place.
- ✓ Elle limite, par ailleurs, considérablement les possibilités de construction d'une réflexion collective par la séparation physique qu'elle génère en occultant complètement les temps de pause qui sont aussi, en présentiel, des temps de partage d'expériences ;

Les limites tenant au congé de formation économique, sociale et syndicale

Si, sur la durée d'une session de formation de plusieurs jours, la moitié du temps est consacrée à un travail personnel, ce temps pourra-t-il être comptabilisé dans le congé de F.E.S.S. ? Ce n'est qu'à cette condition que les personnes s'engageront dans la formation ; il est utopique de penser qu'elles prendront connaissance des documents transmis en amont sur leur temps « libre », c'est-à-dire le soir ou le week-end.

En conclusion, on peut avancer l'hypothèse que face aux difficultés multiformes exposées ci-dessus, rencontrées par certain.e.s militant.e.s, la généralisation de la formation à distance en contexte de pandémie conduirait, *de facto*, à l'« auto-exclusion » celles et ceux ne disposant pas des ressources matérielles et cognitives nécessaires.

¹⁶ Parce qu'il est seul en capacité de donner aux stagiaires un éclairage syndical sur une question précise ; qu'il connaît les stagiaires et/ou le mandat qu'ils occupent.

2. La diversité des thèmes traités dans les sessions de formation

Les sessions durent en général cinq jours, à l'exception des journées de droit social et des formations de formateurs (de trois à cinq jours). Elles associent approches théoriques et réflexions pratiques. Des spécialistes et professionnel-le-s des sujets enseignés (magistrat.e.s professionnel.le.s, avocat.e.s, représentant.e.s d'institutions – Défenseur.e des droits, CNIL...) sont régulièrement invité.e.s à participer à ces formations universitaires.

Certaines formations intitulées « formations-recherche » sont axées sur un thème nouveau ou encore en débat. La session de formation doit alors permettre de faire émerger une ou des problématiques et de construire une réflexion. On peut, à titre d'exemple, citer les sessions de formation suivantes :

- [Administrateurs salariés niveau 1](#) (9 au 13 mars 2020 – annexe 3)
- [Reconfiguration des territoires](#) (16 au 18 novembre 2020 – annexe 4).

LA CONSTRUCTION D'UNE SESSION DE FORMATION

- Les **thèmes de formation** sont proposés, pour l'année civile, par les organisations syndicales.
- Les enseignant.e.s-chercheur.e.s se positionnent sur une session en fonction de leurs domaines de spécialité et de leurs centres d'intérêt.
- Ils et elles rencontrent les responsables syndicaux afin de se mettre d'accord sur un **programme de formation**.
- Une proposition de « grille » de stage est ensuite élaborée par les enseignant.e.s-chercheur.e.s. Elle intègre la participation de spécialistes, universitaires, chercheur-e-s ou praticien-ne-s.

Les questions d'actualité, en particulier juridiques, occupent une place importante dans les demandes de formations (actualités juridiques, temps de travail, formation professionnelle, rémunération)

3. L'approche pluridisciplinaire

Les formations délivrées à l'ISST s'inscrivent dans une approche pluridisciplinaire. Si la question du travail est centrale et si le droit occupe une place importante, les approches mobilisées au sein d'une session peuvent être juridiques, philosophiques, historiques, politistes, économiques ou sociologiques.

Le projet pédagogique porté par les enseignant.e.s-chercheur.e.s vise à croiser les approches et à articuler les disciplines afin de nourrir la réflexion des syndicalistes et leur capacité à s'orienter dans un univers toujours plus complexe.

L'articulation entre les disciplines représentées à l'ISST peut structurer l'organisation de la formation.

C'est le cas, par exemple, du stage sur la [Négociation collective](#) (annexe 5) qui s'est déroulé du 2 au 6 mars 2020, coordonnée par une juriste et un sociologue, ou encore [Salaires/rémunération](#), du 9 au 5 octobre, qui a réuni un économiste et une socio-économiste (annexe 6).

Cette articulation pluridisciplinaire peut aussi se manifester au sein de thématiques plus ciblées telles que les discriminations ou la formation professionnelle continue.

4. Les sessions de formation des formateurs/trices

Ces sessions s'adressent d'une part à des formateurs.trices débutant.e.s (ingénierie pédagogique et ingénierie de formation) ou expérimenté.e.s (perfectionnement pédagogique).

Du 28 septembre au 2 octobre, FO, [Formation des formateurs \(niveau 1\)](#)

Du 12 au 14 octobre, CGT, [Animer une action de formation](#)

Du 19 au 20 novembre, CFDT-IREFE, [Formation animateurs](#)

Du 8 au 11 décembre, CGT, [Elaborer une action de formation spécifique](#)

Du 14 au 16 décembre, CGT, [Perfectionnement des pratiques pédagogiques](#)

Éléments principaux de la Fiche du stage « Perfectionnement des pratiques pédagogiques »

- Ce stage est destiné aux militant.e.s syndicaux, formateur/trice.s, animateurs/trice-s de formation qui souhaitent progresser dans leurs pratiques pédagogiques.
- Il a pour objectif d'approfondir et élargir les savoirs et savoir-faire pédagogiques, d'analyser les pratiques pédagogiques, et d'ébaucher des constructions pédagogiques nouvelles.
- Le programme est défini à l'issue de l'analyse d'un questionnaire envoyé au préalable aux stagiaires et ajusté lors de la première matinée en fonction des attentes et des besoins des stagiaires (appropriation de savoirs et savoir-faire, questionnement de situations pédagogiques, propositions de thématiques, etc.). Ce stage n'a pas pour objet de traiter les difficultés rencontrées en lien avec le contenu des animations – maîtrise des savoirs, questions proprement syndicales, etc.
- Les méthodes pédagogiques reposent sur la réflexivité, la mutualisation des expériences, les documents pédagogiques amenés par les stagiaires en formation.

5. Les Journées de Droit Social (JDS)

Depuis 2009, l'ISST forme au Droit les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales les plus représentatives au niveau national et interprofessionnel dans le cadre d'une convention-cadre triennale signée avec le Ministère du travail.

Un programme de huit journées, intitulé « [Journées de Droit Social](#) », a donc été mis en place par les enseignant.e.s-chercheur.e.s en Droit de l'ISST et les référents syndicaux à l'attention d'environ 60 conseillers prud'hommes des organisations syndicales CGT, CFDT et FO de l'Île-de-France. En 2020, seules quatre journées ont pu avoir lieu.

THÈMES DES JDS 2020

- Actualité Covid, le droit du travail à l'épreuve du Covid 19 (7 septembre 2020)
- Vie personnelle, télétravail (15 octobre 2020)
- Responsabilités dans l'entreprise et le Covid 19 (9 novembre 2020)
- Congés payés (7 décembre)

Pour consulter le programme des JDS 2020 :

<https://isst.panthéonsorbonne.fr/journees-droit-social-2020> (annexe 7)

6. La formation des conseillers prud'hommes de l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG)

Un avenant à la Convention cadre quinquennale relative à la formation des conseillers prud'hommes a été signé le 2 décembre 2016 afin que l'Institut des Sciences Sociales du Travail puisse, à la demande de la Direction Générale du Travail du Ministère du travail, former les conseillers prud'hommes de l'UGTG.

La formation initialement prévue en décembre 2020 a dû être annulée en raison du contexte sanitaire.

III- LES JOURNÉES D'INFORMATION-SENSIBILISATION - DIRECCTE D'ÎLE DE FRANCE

Pour la première fois, le 16 novembre 2016, était signée une convention organisant des journées d'information-sensibilisation à destination des contrôleurs dans le cadre du programme 111 – amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail entre la directrice régionale adjointe de la Direccte IDF et le président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

D'autres conventions ont, depuis, été signées afin de poursuivre cette collaboration qui a permis la programmation, en 2018, de 4 journées d'information-sensibilisation (cf. rapport d'activité 2018) dont la dernière, plusieurs fois reportée, n'a pu être réalisée qu'en 2019.

Aucune journée d'information-sensibilisation n'a pu avoir lieu en 2020 en raison du contexte sanitaire.

IV- LA NOUVELLE COLLABORATION AVEC L'INRS

Créé en 1947, l'INRS est une association loi 1901. Il est géré par un Conseil d'administration paritaire constitué de représentants des organisations des employeurs et des salariés. Organisme généraliste en santé et sécurité au travail, l'INRS intervient en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels. Il propose des outils et des services aux entreprises et aux 18 millions de salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.

L'INRS travaille en lien étroit avec la Direction des risques professionnels de la Cnam et son [réseau régional de Carsat, Cramif et CGSS](#). Il coopère avec d'autres organismes de la prévention (Anses, Anact, OPPBTP...) et de la recherche.

L'ISST et l'INRS ont souhaité réfléchir à une collaboration qui pourrait prendre plusieurs formes :

- Journée INRS-ISST : le télétravail, l'automatisation et la robotique, par exemple
- Association aux Journées Directe
- Intervention dans les JDS sur la santé/sécurité

1- Le personnel enseignant-chercheur de l'ISST

La direction est assurée depuis septembre 2014 par [Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR¹⁷ en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, élue à ce poste par vote du conseil d'administration du 13 juin 2014, puis réélue pour un deuxième mandat le 11 juin 2019. Elle enseigne à l'Institut depuis septembre 1997. Ses domaines de recherche portent sur le Droit du travail, le Droit de la formation professionnelle continue et le Droit de l'emploi public.

À la rentrée 2020, l'ISST a accueilli une nouvelle enseignante attachée temporaire d'enseignement, juriste, qui complète l'équipe des ATER déjà composée de Marie ROGUES, juriste. **Fora DUFFAUD** prépare sa thèse sous la direction du Professeur Grégoire Loiseau sur "*L'activité professionnelle des étrangers en France*".

L'équipe enseignante se compose, à la date de la rentrée universitaire de septembre 2020, huit personnes : quatre juristes, un économiste, une socio-économiste, une spécialiste des sciences de l'éducation et une sociologue en délégation au CNRS :

Marie [BUSCATTO](#), professeure en Sociologie, directrice-adjointe de l'IDHE.S (Paris 1 - CNRS), actuellement en délégation au CNRS. Sociologue du travail, du genre et des arts, elle s'intéresse également aux questions de méthodes en sciences sociales.

Axes de recherche

- Rapports sociaux de sexe dans les mondes des arts et dans les professions prestigieuses.
- Pratiques, trajectoires et professionnalités artistiques.
- Réflexions épistémologiques sur les méthodes qualitatives.

Antonella [CORSANI](#), enseignante-chercheuse, Maître de Conférences Hors Classe en Économie, HDR en Sociologie section 19 CNU (Soutenance 20 novembre 2018), membre de l'IDHE.S UMR 8533, Qualification aux fonctions de Professeur des universités, section 19 (Sociologie, démographie) du CNU (2019)

¹⁷ Habilitée à diriger des recherches.

Axes de recherche

- Mutations du travail et de l'emploi
- Métamorphoses du salariat
- Capitalisme cognitif et Néolibéralisme
- Nouvelles formes d'entreprise coopérative (Coopératives d'Activité et d'Emploi)
- Revenu inconditionnel
- Questions féministes

Lætitia [DRIGUEZ](#), est maître de conférences en droit privé, chercheuse à l'IREDIES – Institut de recherches en droit international et européen de la Sorbonne (EA 4536)

Axes de recherche

- Droit du travail français
- Droit social international et européen
- Droit de l'économie sociale
- Droit de l'Union européenne
- Interactions entre le droit social et les droits économiques (droit de la concurrence, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté).

[Nicole MAGGI-GERMAIN](#), maître de conférences HDR en droit social, qualifiée aux fonctions de professeur, chercheuse au laboratoire de recherche « Droit et changement social » (UMR CNRS 6297), Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin, Nantes.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la formation professionnelle continue
- Droit de l'emploi public
- Technologies numériques et robotique

Jean-Marie [MONNIER](#), professeur en économie, chercheur au CES - [Centre d'économie de la Sorbonne](#) (UMR CNRS 8174), spécialiste des finances publiques et de la fiscalité.

Axes de recherche

- Dynamique des systèmes fiscaux
- Équité et fiscalité
- Institutions et droit fiscal
- Genre et Politiques familiales
- Dynamique du capitalisme et systèmes de protection sociale

Joseph-Antoine [MORIN](#), Maître de conférences en Droit privé, Centre de Recherche en Droit Social, École de droit de la Sorbonne.

Axes de recherche

- Droit du travail
- Droit de la protection sociale
- Droit de la responsabilité civile

Anne [MULLER](#), maître de conférences en Sciences de l'éducation, Chercheuse à l'IDHE.S - UMR 8533, Institutions et Dynamiques historiques de l'économie et de la société, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, élue au Conseil de laboratoire depuis janvier 2019. Nommée au Conseil national des universités CNU, section 92 (Sciences infirmières) pour les disciplines de santé par le Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation¹⁸

Axes de recherche :

recherche qualitative et quantitative dans les champs de la santé et des sciences de l'éducation

Mots clés :

Apprentissage informel, savoir formel et informel

Innovation pédagogique

Compétence et professionnalisation, organisation apprenante

Impact de la robotisation et du numérique dans le travail

Christophe [VIGNEAU](#), maître de conférences en droit privé, spécialiste du droit social.

Axes de recherche

- Procédure prud'homale
- Maladie/Inaptitude
- Relations collectives du travail

2- Le personnel administratif de l'ISST

L'équipe de l'Institut compte toujours parmi ses collaborateurs et collaboratrices : *François Nurit*, responsable administratif, *Anastasios Grigorakis*, documentaliste, *Adeline Gubler*, Ingénieure d'études, *Beby Randriamananoro*, gestionnaire, *Marie-Laurencine Varon*, agent d'accueil, *Gaëtan*

¹⁸ Arrêté du 6 décembre 2019 portant nomination au Conseil national des universités pour les disciplines de santé. Deuxième collège. Section 92 : Personnels enseignants-chercheurs en sciences infirmières.

Thollet, gardien et *Agnès Placide*, aujourd'hui chargée des fonctions de coordinatrice des stages.
Henri-Aftab Alam, chargé de la reprographie, a rejoint en septembre 2020 l'équipe de l'ISST.

VI- LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ISST

Depuis septembre 2017, le Centre de documentation est ouvert en continue de **8 h 30 à 19 heures** pour les **stagiaires** et de **9h à 17h** pour le **public externe**. Suite à la pandémie de la Covid-19 et pendant les périodes de confinement et de couvre-feu, le Centre de documentation est ouvert au public **les lundis et vendredis de 10h à 17h sur rendez-vous**.

Il est dirigé par Anastasios GRIGORAKIS, docteur en sociologie.

Les activités du [Centre de documentation](#), organisées autour du monde du travail, sont centrées sur les thématiques abordées durant les sessions de stages de formation syndicale ou les Journées de droit social et sur les thèmes de recherche portés par les enseignant-e-s-chercheur-e-s en droit, en économie, en sociologie et en sciences de l'éducation de l'Institut et de l'IDHE.S.

Stagiaires, syndicalistes, enseignant-e-s-chercheur-e-s, étudiant-e-s préparant une thèse ou un master, chercheur-e-s invité-e-s ont ainsi accès à plus de 17 000 ouvrages. Le fonds est également consultable en ligne : <http://catalogue.univ-paris1.fr>. Concernant les périodiques, on compte aussi environ 90 abonnements à des revues consultables sur place, toujours dans les domaines des sciences sociales du travail.

Pour l'année 2020, 90 ouvrages ont été achetés afin d'enrichir le fonds documentaire de l'Institut. Parmi les nouvelles acquisitions en « sciences sociales », on peut citer, parmi d'autres :

Abel, M., Claret, H., & Dieuaide, P. (2020). *Plateformes numériques : Utopie, réforme ou révolution ?* L'Harmattan

Bernard, J. (2020). *L'interdisciplinarité au travail : Du travail interdisciplinaire à la transformation du travail*. PU Paris Ouest

Bernard, S. (2020). *Le nouvel esprit du salariat : Rémunérations, autonomie, inégalités*. PUF

Chappe, V.-A. (2019). *L'égalité au travail : Justice et mobilisations contre les discriminations*. Presses des Mines

Clot, Y. (2020). *Ethique et travail collectif : Controverses*. Éditions ères

Eyene, P.-N. (2020). *Souffrance au travail : La sphère privée en appui du combat des salariés*. L'Harmattan

Gassier, Y. (2020). *Le travail syndical en actes : Faire adhérer, mobiliser, représenter*. Presses

universitaires du Septentrion

Gautié, J. (2020). *Le salaire minimum et l'emploi*. Les Presses de Sciences Po

Giraud, O., & Veziat, N. (2020). *Les droits sociaux au travail : Montée de l'emploi incertain et recomposition des catégories de la protection sociale*. Octares

Mercure, D. (2020). *Les transformations contemporaines du rapport au travail*. Presses de l'Université Laval

Roche, F. (2020). *Les patrons face aux crises : Cent ans d'histoire du patronat français*. François Bourin

Turmo, A., (sous la dir.). (2020). *Uberisation et économie collaborative : Évolutions récentes dans l'Union Européenne et ses États membres*. Éditions Panthéon – Assas

Wagner, A.-C. (2020). *La mondialisation des classes sociales*. La Découverte.

Plusieurs « ouvrages juridiques » ont été acquis. On peut citer, à titre indicatif :

Adam, P. (2020). *Harcèlement moral et sexuel en droit du travail*. Dalloz

Auzero, G., Baugard, D., & Dockès, E. (2020). *Droit du travail*. Dalloz

Dumont, D., Lamine, A., & Maisin, J.-B. (2020). *Le droit de négociation collective des travailleurs indépendants : Cadres théoriques et études de cas*. Larcier

Malet, M., & Cesaro, J.-F. (2020). *L'exécution des décisions de justice prud'homales*. LexisNexis

Morvan, P. (2020). *Restructurations en droit social*. LexisNexis

Teyssié, B. (2019). *Droit européen du travail*. LexisNexis

Vasseur, F., Chenu, D., François, G., [et alii.]. (2020). *Le comité social et économique : De la mise en place au fonctionnement*. Groupe Revue Fiduciaire.

En 2020, le Centre de documentation a procédé au remplacement de l'ensemble de postes d'ordinateurs destinés aux usagers. Tous les ordinateurs permettent désormais d'accéder aux bases de données électroniques de Paris 1 (Domino).

Par ailleurs, le responsable du centre de la documentation a procédé, à la demande de Paris 1 qui a souhaité changer l'interface du site internet de l'université, à une refonte totale du site internet de l'ISST accessible à l'adresse suivante :

<https://isst.pantheonsorbonne.fr/>

VII- LA MAISON DES DOCTORANT.E.S ÉTRANGER.ERE.S (M.D.E)

À la suite de l'annonce du Premier ministre en novembre 2018, relative à l'amélioration de l'accueil des étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement supérieur français, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a souhaité soutenir des projets de composantes proposant des actions nouvelles et innovantes pour attirer les étudiants internationaux (étudiants en échange et/ou en inscription individuelle) ou faciliter leur intégration.

Dans le cadre du plan « Bienvenue en France », l'ISST a donc créé, en s'inspirant du modèle de fonctionnement des Instituts d'études avancées, une « maison » des doctorants étrangers, c'est-à-dire un lieu ressource ouvert à l'ensemble des doctorants de Paris 1, qui faciliterait **à la fois l'accueil et la mise en œuvre de projets transversaux aux différentes disciplines** propres à **créer des synergies** facilitant l'insertion des doctorants par leur **mobilisation autour de projets dont ils seraient à l'initiative**.

Accueil des doctorant.e.s et post-doctorant.e.s en sciences sociales

Le centre de documentation de l'ISST, lieu « ressource ».

L'ISST accueille régulièrement des doctorants et post-doc étrangers qui bénéficient de conditions de travail exceptionnelles grâce aux espaces de travail (individuels ou collaboratifs), outils bureautiques et surtout ouvrages (environ 25 000 ouvrages (<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/le-centre-de-documentation/>) qui sont mis à leur disposition. Les doctorant.e.s et post-doctorant.e.s du secteur des sciences sociales travaillant autour de thématiques portées par l'Institut des sciences sociales du travail : travail, relations professionnelles et sociales, formation professionnelle continue, sécurité sociale, santé au travail, peuvent donc bénéficier de ce lieu pour leurs travaux de recherche et partager l'espace, mais aussi les idées.

L'accès des doctorant.e.s et post-doc aux sessions de formation de l'ISST.

Les doctorants et post-doc ont déjà accès aux sessions de formation pluridisciplinaires ou juridiques (sur 5 jours) ainsi qu'aux journées de droit social, journées d'études et journées d'actualités juridiques, économiques et sociales qui se déroulent à l'ISST. La rencontre avec un public d'adultes formé dans notre institut associée aux thématiques très pointues qui sont traitées durant nos sessions de formation (programme téléchargeable par semestre à partir du lien suivant : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/formation-syndicale-et-prudhomale/>) constituent, pour des doctorants et post doc étrangers, une ressource essentielle leur permettant de mieux comprendre le cadre juridique, économique ou social français dans lequel ils évoluent, voire qui représente une partie de leur objet de recherche. Généraliser l'accès des doctorants et des post doc qui souhaitent participer à ce type de formation courte permet d'œuvrer à leur familiarisation avec

le contexte de français. Par ailleurs, la rencontre du public d'adultes formés à l'ISST (responsables syndicaux et conseillers prud'hommes) est source d'enrichissement mutuel. L'expérience l'a montré à de multiples reprises.

Accueil des doctorant.e.s toutes disciplines confondues

Une journée par mois (janvier/juin) - des séminaires de recherche faisant appel à des intervenants extérieurs et aux doctorants eux-mêmes, ainsi que des séminaires d'une demi-journée autour des travaux de recherche d'un.e doctorant.e peuvent-être organisés.

La maison des doctorant.e.s constitue un lieu propice pour faire se rencontrer des étudiant.e.s issu.e.s de différentes disciplines, qui échangent en toute sérénité autour de leurs travaux. Ces échanges peuvent se faire de manière classique, c'est-à-dire en présentant un travail de recherche lors d'un séminaire mensuel d'une demi-journée mais aussi, de manière plus dynamique, en utilisant les ressources qu'offre Paris : visite thématique (lié au projet de recherche) d'un lieu emblématique, organisation de « cafés rencontres » dans un lieu atypique autour d'un thème choisi par les doctorants qui donnerait lieu à l'invitation d'un spécialiste reconnu.

Séminaires de recherche mobilisant un intervenant extérieur

Ces séminaires d'une demi-journée (soit 5 demi-journées) font appel à des intervenants extérieurs et suivent une progression dans le but d'accompagner les primo arrivants vers l'acquisition d'une autonomie dans l'organisation de leurs recherches.

Ils peuvent tout d'abord être une *propédeutique à la recherche* qui permet aux doctorants de se familiariser avec la recherche et les attentes liées au travail spécifique que constitue la thèse. Cela peut prendre la forme de séminaires d'une demi-journée pris en charge par des professeurs émérites. Cette propédeutique englobe également une formation réalisée par le Service commun de la documentation autour des ressources documentaires matérielles ou dématérialisées mises à disposition par notre université.

Pour les doctorants en fin de thèse ou les post-docs, 1 demi-journée peut être consacrée à la valorisation de la thèse.

Contact de la Maison des Doctorants Étrangers : MDE@univ-paris1.fr (Plaquette en annexe 8).

Marie BUSCATTO

Chapitre d'ouvrage collectif

« Aux sources de l'ordre genré : des incarnations corporelles si 'naturelles' ». In S. Octobre, F. Patureau (dir.) *Sexe et genre des mondes culturels. Publics, artistes, intermédiaires*, Lyon, ENS Lyon, 2020, (avec S. Octobre), 187-194.

Comptes rendus de lecture

Grimpeur professionnel. Le travail créateur sur le marché du sponsoring (Paris, Éditions de l'Ehess, 2018). Note de lecture sur l'ouvrage de Guillaume Dumont, *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 51 (1), 2020, 165-168

Membre de comités scientifiques permanents

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Qualitative Sociology Review* (depuis 2007).

Membre du comité de rédaction de la revue académique anglophone internationale *Music and Arts in Action* (depuis 2011).

Membre du comité de rédaction (depuis 2017) et du conseil scientifique (de 2015 à 2017) de la revue académique francophone internationale *Recherches sociologiques et anthropologiques*.

Membre du conseil scientifique de la revue académique anglophone internationale *Music Research Annual* (depuis 2020).

Membre du conseil scientifique de la revue académique lusophone internationale *Todas as Artes* (depuis 2017).

Membre du comité de lecture de la revue *Genre, sexualité et société* (depuis 2012).

Membre du comité de lecture de la revue *Epistrophy* (depuis 2014).

Membre du comité scientifique des *Journées Internationales de Sociologie du Travail* (depuis 2003).

Membre élue du bureau « Senior » du réseau *Qualitative Methods* de l'Association Européenne de sociologie (depuis 2005).

Membre du comité directeur du Réseau de recherche international et pluridisciplinaire *Marché du travail et Genre* (Mage) (depuis 2010).

Membre fondateur du comité directeur du Réseau de recherche international *Working in Music* (WIM) (depuis 2018).

Membre du comité scientifique de la collection *Music and Society* de l'éditeur Springer VS (depuis 2019).

Membre du comité scientifique de la collection *Arts dans la mondialisation* de l'éditeur Presses Universitaires de Rouen et du Havre (depuis 2019).

Membre du comité scientifique de la collection *Ethnographies plurielles* de l'éditeur Presses Universitaires Paris Ouest, Société d'Ethnologie française (depuis 2016).

Membre fondateur de l'*Axe Genre Interdisciplinaire de Paris 1* (depuis juin 2008).

Communications scientifiques internationales (invitées)

"Women's access to professional jazz playing. From limiting processes to levers for transgression", *Working in Music – Now and Then* International Conference, Turku, Finland, April 15-17, 2020 (Cancelled due to the Covid-19 pandemic).

"Feminisations of artistic work. Legal measures and female artists' resources do matter", University of the Arts, Helsinki, Finland, April 20th 2020 (Cancelled due to the Covid-19 pandemic).

"Women's access to professional jazz playing. From limiting processes to levers for transgression", *Gender and Creativity in Music Worlds* International Conference, Central European University, Budapest, Hungary, January 8th-9th, 2020.

Communications scientifiques en France (invitées)

« Revisiter les trajectoires des artistes 'modestes' », *Journées de la Promotion XXIV de la FEM*, CNSMD de Lyon, 16 juin 2020

Membre de comités scientifiques ponctuels

International Conference *Working in Music - Now and Then*, Turku, Finland, April 15-17, 2020 (Cancelled due to the Covid-19 pandemic).

Valorisation de la recherche

« La laborieuse féminisation du monde du jazz français », CNSMD de Paris, 11 décembre 2020.

« Résistances musicales : 5 réponses à Antoine Perraud », Citations de mon ouvrage *Femmes du jazz* par Marc Tertre, *Médiapart*, 25 novembre 2020.

« Cherchez le garçon », Propos recueillis par Séverine Pierron, *Elle Magazine*, 20 novembre 2020.

« Jérémie Sinigaglia, sociologue : 'Atteindre la consécration sans passer par une école d'art est devenu hautement improbable' », Citations de mes travaux sur la féminisation du travail artistique, Propos de J. Sinigaglia recueillis par Mathieu Oui, *Journal des arts*, 12 novembre 2020.

« La féminisation des professions supérieures aux XX^e et XXI^e siècles », Plénière *Energies de femmes !*, Groupe EDF, 15 octobre 2020.

« #MusicToo : comment le milieu de la musique a obtenu son #MeToo », Propos recueillis par Marie Zafimehy, *RTL.fr*, 4 octobre 2020.

« Quelle place pour les musiciennes de jazz en 2020 ? », Soirée *Ladies in Rap*, Loud'Her / Le Flow, Lille, 1^{er} octobre 2020.

« Visa pour l'image : pourquoi si peu de femmes photographes parviennent à vivre de leur métier ? », Citations d'extraits d'une conférence digitale par Frédérique Chapuis, *Télérama*, 29 août 2020.

« À propos de la tribune du *Monde* « Nous voulons une université enfin rouverte et vivante ! », Propos recueillis par Hugo Franceschi, *TSF Jazz*, 22 juin 2020.

Table ronde « Travail artistique vs travail enseignant », *Journées de la Promotion XXIV de la FEM*, CNSMD de Lyon, 16 juin 2020.

« Féminisme et pop-culture ! Musique pop : un nouveau souffle », *Podcast Causerie Pop Culture*, Centre Hubertine Auclert, 14 mai 2020.

« Coronavirus : du bénévolat au travail gratuit, la colère des couturières appelées à produire des masques », *Le Parisien*, Propos recueillis par Marie Campistron, 2 mai 2020.

« A quand la parité dans les programmations ? », Propos recueillis par Nicolas Dambre, *La Scène*, 96, Printemps 2020, page 80.

« Musiciennes dans le monde du travail », *Causeries nocturnes 'Musique et domination masculine'*, CNSMD de Paris, 31 mars 2020 (annulé en raison de la pandémie de Covid-19).

Table-ronde *Parité dans les écoles de création numérique : retours d'expériences et bonnes pratiques*, Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Vendredi 6 mars 2020.

« Faire ce que l'on aime ne rend pas le travail plus facile (au contraire) », citations de mon texte de 2015 sur le travail artistique par Ambre Sachet, *Slate.fr*, 16 février 2020.

« Les artistes ont-elles encore de besoin de féminisme en 2020 ? », *Manifesto XX1*, Propos recueillis par Samuel Belfond, 15 Janvier 2020.

« Métiers genrés : quand les stéréotypes de genre biaisent notre orientation pro », mention d'un article de 2013 sur les hommes dans les métiers féminins par Gabrielle Predko, *Magazine Welcome to the Jungle*, 5, Janvier-Mars 2020.

Antonella CORSANI

Ouvrages :

A. Corsani, *Chemins de la liberté. Le travail entre hétéronomie et autonomie*, Vulaines sur Seine, Éditions du Croquant, 2020, 292 p.

Articles dans les revues scientifiques avec comité de lecture

A. Corsani, en collaboration avec J. Ballon, C. Bodet, M-C. Bureau, N. de Grenier, A.-L. Desgris, « Mutualiser le travail, une utopie concrète ? », *Les Mondes du Travail*, n. 23, novembre 2019- avril 2020, p. 65-76

Autres publications

Note de lecture du livre de Silvia Federici, *Le capitalisme patriarcal*, *Ecorev Revue d'Ecologie Politique*, n. 48, 2020, p. 207-211

AUTRES ACTIVITÉS

Organisation de manifestations scientifiques

Organisation du colloque international « Critique de la raison automatique. Bêtise(s) et intelligence(s) de la numérisation du monde », Paris, 26-28 mars 2020. Reporté puis annulé à cause de la pandémie covid.

Conférences sur invitation

« Quel travail au XXIème siècle dans une société décarbonnée et post-croissance ? » Table ronde avec Annie Eydoux et Pierre Larrouturou, organisée par Nouvelle Donne, Paris, 26 septembre 2020

« Pensare il lavoro » Table ronde avec Fortunato Maria Cacciatore (Université de Calabre), Marco Mazzeo (Université de Calabre) à partir du livre de Angelo Nizza, *Linguaggio e lavoro nel XXI secolo* », Filosofia Roccella Scholé, 11 juillet 2020 (Visioconférence)

Enseignements à l'Étranger

Professeur invité Université de Ouagadougou 1. Cours dans le cadre du Master Agrinovia, 7-11 décembre 2020 (cours à distance)

Activités Éditoriales

Membre du Comité de Rédaction de la revue *Work, Employment and Organisation*, section *Frontiers in Sociology* (depuis 2018)

Autres

Membre du Comité de Rédaction de la revue d'écologie politique : *Ecorev* (depuis 2019)

Lætitia DRIGUEZ

Articles

Rédaction du supplément « Droit social européen » 2020 du *Semaine sociale Lamy*, n° 1933 du 14 décembre 2020 avec les articles suivants :

« Du contrôle par l'employeur de l'expression des salariés sur la toile », pp. 7-11

« L'inquiétant recul de la protection des salariés contre la vidéosurveillance dissimulée », pp. 11-16

« Les barèmes d'indemnisation des licenciements illégaux à nouveau condamnés par le Comité européen des droits sociaux », pp. 17-20

« Des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants », pp. 23-27

- « Des confirmations sur le fond et quelques précisions procédurales en matière de lutte contre les discriminations », pp. 28-35
- « Contrats à durée déterminée et d'intérim : un pas en avant, un pas en arrière », pp. 36-44
- « Détachement de travailleurs : extensions et limites de la portée des certificats A1 », pp. 45-52
- « Directive temps de travail : le droit à congé annuel toujours au centre de l'attention », pp. 53-57
- « Poursuite des contrats de travail en cas de transfert d'entreprise : un exercice d'équilibriste périlleux pour les salariés », 58-63

Notes à la revue *Europe*

- CJUE, 7 novembre 2019, aff. jtes C-396/18, Cafaro : Limite d'âge des pilotes d'avions : *Europe* jan. 2020, comm. 24
- CJUE, 19 novembre 2019, aff. jtes C-609/17, TSN : Droit aux congés payés : *Europe* jan. 2020, comm. 23
- CJUE, 5 décembre 2019, aff. C-398/18 et C-428/18, Bocero Torrico : Pension de retraite des travailleurs migrants : *Europe* fév. 2020, comm. 58
- CJUE, 12 décembre 2019, aff. C-450/18, Instituto Nacional de la Seguridad Social : Égalité homme-femme en matière de complément de pension : *Europe* fév. 2020, comm. 56
- CJUE, 18 décembre 2019 : aff. C-447/18 Generálny riaditeľ Sociálnej poisťovne Bratislava : Discrimination en raison de la nationalité en matière de complément de pension pour sportifs médaillés, *Europe* fév. 2020, comm. 57
- CJUE, 19 décembre 2019, aff. C-168/18, Pensions-Sicherungs-Verein : Protection contre l'insolvabilité de l'employeur : *Europe* fév. 2020, comm. 68
- CJUE, 22 janvier 2020, aff. C-177/18, Baldonado Martin : Égalité de traitement des travailleurs à durée déterminée : *Europe* mars 2020, comm. 108
- CJUE, 23 janvier 2020, aff. C-29/19, ZP : Calcul des prestations de chômage : *Europe* mars 2020, comm. 98
- CJUE, ord. 13 février 2020, aff. C-258/18, Solak : Sécurité sociale des travailleurs turcs : *Europe* avril 2020, comm. 122
- CJUE, 27 février 2020, aff. C-298/18, Grafe et Pohle : Transfert d'entreprise : *Europe* avril 2020, comm. 127
- CJUE, 27 février 2020, aff. C-773/18, TK, C-774/18 UL et C-775/18 VM c/ Land Sachsen-Anhalt : Prescription de l'action en discrimination : *Europe* avril 2020, comm. 128
- CJUE, 5 mars 2020, aff. C-135/19, Pensionsversicherungsanstalt c. CW : Détermination de la législation applicable au travailleur migrant : *Europe* mai 2020, comm. 153
- CJUE, 12 mars 2020, aff. C-769/18, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail d'Alsace-Moselle : Majoration d'une pension vieillesse et principe d'assimilation : *Europe* mai 2020, comm. 152
- CJUE, 19 mars 2020, aff. jtes C-103/18 et C-429/18, Sánchez Ruiz et Fernández Álvarez : Travail à durée déterminée de remplacement : *Europe* mai 2020, comm. 165
- CJUE, 26 mars 2020, aff. C-344/18, ISS Facility Services : Transfert d'entreprise à plusieurs cessionnaires : *Europe* mai 2020, comm. 166
- CJUE, 2 avril 2020, aff. C-802/18, Caisse pour l'avenir des enfants : Allocations familiales : *Europe* juin 2020, comm. 188
- CJUE, 2 avril 2020, aff. jtes C-370/17 et C-37/18, CRPNPAC (Vueling) : Détachement de travailleurs dans l'aérien : *Europe* juin 2020, comm. 191

- **CJUE, 2 avril 2020**, aff. C-670/18, Comune di Gesturi : Inégalité de traitement liée à l'âge : *Europe* juin 2020, comm. 199
- **CJUE, 30 avril 2020**, aff. C-211/19, Készenléti Rendőrség : temps de travail au sein des forces de police d'intervention : *Europe* juin 2020, comm. 200
- **CJUE, 14 mai 2020**, aff. C-17/19, Bouygues Travaux Publics e.a : Portée des formulaires A1 : *Europe* juillet 2020, comm. 221
- **CJUE, 4 juin 2020**, aff. C-588/18, FETICO e. a. : Notion de congés payés : *Europe* août-sept. 2020, comm. 269
- **CJUE, 25 juin 2020**, aff. jtes C-762/18 et C-37/19, Varhoven kasatsionen sad na Republika Bulgaria : Congés payés : *Europe* août-sept. 2020, comm. 270
- **CJUE, 16 juillet 2020**, aff. C-610/18, AFMB e. a. : Notion d'employeur (sécurité sociale) : *Europe* oct. 2020, comm. 299
- **CJUE, 16 juillet 2020**, aff. C-658/18, Governo della Repubblica italiana : Notion de travailleur en CDD : *Europe* oct. 2020, comm. 308
- **CJUE, 9 septembre 2020**, aff. jtes C-674/18 et C-675/18, TMD Friction : Transfert d'entreprise : *Europe* nov. 2020, comm. 353
- **CJUE, 23 septembre 2020**, aff. C-777/18, Vas Megyei Kormányhivatal : Remboursement de soins de santé transfrontaliers : *Europe* nov. 2020, comm. 338
- **CJUE, 24 septembre 2020**, aff. C-223/19, NK : Différence de traitement en matière de pensions professionnelles : *Europe* nov. 2020, comm. 352
- **CJUE, 6 octobre 2020**, aff. C-181/19, Jobcenter Krefeld : Prestations d'assistance accordées aux travailleurs migrants : *Europe* déc. 2020, comm. 387
- **CJUE, 14 octobre 2020**, aff. C-681/18, KG : Travail intérimaire : *Europe* déc. 2020, comm. 400
- **CJUE, 29 octobre 2020**, aff. C-243/19, Veselibas ministrija : Soins transfrontaliers : *Europe* déc. 2020, comm. 388

Expertise scientifique

Audition par la **Commission présidée par Jean-Yves Frouin** sur les modalités de représentation des travailleurs indépendants des plateformes – sujet : la représentation des travailleurs indépendants au prisme du droit de la concurrence, Paris, Ministère de l'économie, 6 mars 2020.

Flora DUFFAUD

Publications

« Premières incidences du Brexit sur les travailleurs », *BJT*, mars 2020, Lextenso, p. 7.

« Aperçu des premières adaptations du droit social face à la pandémie », *Revue juridique de la Sorbonne*, décembre 2020, IRJS, p. 190.

Marc LORIOL

Chapitres d'ouvrages

Marc Lorient, 2020, « On devait apprendre en marchant », dans : *La raison des plus forts Chroniques du procès France Telecom*, Coordonné par Éric Beynel, Les Éditions de l'Atelier, p 192-197.

Articles dans des revues à comité de lecture

Marc Lorient (2020). L'apport des méthodes ethnographiques pour enquêter sur la gestion collective des émotions au travail. L'exemple de la coloration affective des situations chez les policiers et les diplomates. *Revue recherches qualitatives*. Volume 39, numéro 2, automne 2020 « Enquêter sur les affects : quels enjeux, quelles méthodes ? », p. 37-58.

Marc Lorient, Liliana Dassisti et Ignazio Grattagliano (2020). Harassment at work in France and Italy first hypothesis for an international comparison, *Aggression and Violent Behavior*, Volume 53, July–August.

Liliana Dassisti, Marc Lorient, Giuseppe Mininni, Silvio Tafuri, Francesco Paolo Bianchi, Ignazio Grattagliano (2020). Percezioni e rappresentazioni del mobbing : un'analisi comparative tra Italia e Francia. *Giornale Italiano di Medicina del Lavoro ed Ergonomia* ; 42:2

Lorient M (2020), Fragilisation de la définition collective du travail bien fait et emprise des indicateurs d'activité. Dans : Les métamorphoses de l'emprise, *Nouvelle revue de psychosociologie*. 1 (29), p 63-73.

Lorient M (2020), Pourquoi la pénibilité est une question centrale dans le débat sur les retraites, *Les Mondes du Travail* (hors-série sur les mobilisations et les grèves de l'hiver 2019-2020), février, p. 51-56.

Lorient M (2020), Violences policières, violences de policiers ou répression du mouvement social? *Les Mondes du Travail* (hors-série sur les mobilisations et les grèves de l'hiver 2019-2020), février, p. 143-148.

Publications / vulgarisation en ligne sur support électronique

Marc Lorient, 2020, Le travail au temps du COVID 19. Quelques réflexions à l'issue du premier confinement, lesmondesdutravail.net

Présentation de travaux à des séminaires, colloques, journées d'étude, etc., nationaux

- « Seul(s) avec tous : le travail passionné dans les métiers créatifs », conférence/intervention dans le BTS « métiers de la mode » au lycée professionnel Madeleine Vionnet à Bondy, le 6 février 2020.

- Le travail émotionnel des soignants : dimensions collectives et partage social des émotions, 6èmes rencontres soignantes en psychiatrie, Paris, le 20 novembre 2020, en « présentiel - distanciel » à cause du covid (intervenants et public très réduit sur place et retransmission en ligne pour les autres).

- conférence : Les violences externes au travail, quels liens avec l'organisation du travail ? Et Conclusion de la journée, lors de la 2^e séance du comité scientifique et technique du FNP de la CNRACL portant sur la thématique des violences externes, mardi 1er décembre en « distanciel » à cause du covid.

Nicole MAGGI-GERMAIN

Réseaux scientifiques internationaux

Membre du groupe d'experts internationaux "*Rebalancing Economic and Political Power: A Clean Slate for the Future of Labor Law*", <https://lwp.law.harvard.edu/clean-slate-international-advisory-group>

Projet qui s'inscrit dans le Labor and Worklife Program de la Harvard Law School, États-Unis.

<https://lwp.law.harvard.edu/clean-slate-project>

<https://lwp.law.harvard.edu/event/clean-slate-convening-levels-actors-and-scope-bargaining>

<https://twitter.com/hashtag/ReworkLaborRights?src=hash>

Membre du Comité exécutif international du réseau collaboratif CIELO (Communauté pour la recherche et les études sur le travail et le champ professionnel (<http://www.cielolaboral.com/fr/>))

Comité de lecture/comités éditoriaux

Membre du Comité scientifique de la revue numérique E-Journal of International and Comparative Labour Studies (http://ejcls.adapt.it/index.php/ejcls_adapt/index)

Membre du Comité éditorial de la *Revista de Direito do Trabalho* (Brésil)

Membre du Comité scientifique de la revue numérique bimestrielle *Professionalità studi*, dirigée par Giuseppe Bertagna, Professeur en Sciences de l'éducation à l'Université de Bergame, et Michele Tiraboschi, Professeur de droit du travail à l'Université de Modène et de Reggio Emilia –

<http://riviste.gruppostudium.it/professionalit%C3%A0/professionalit%C3%A0-studi>

Membre du Comité scientifique international de ADAPT, association créée en 2000 par Marco Biaggi afin de développer les études et les recherches internationales autour des questions du travail

(<http://englishbulletin.adapt.it/members-of-adapt-international-scientific-committee/>)

Participation à un jury de thèse international

Candida LEONE, *The missing stone in the Cathedral: of unfair terms in employment contracts and coexisting rationalities in European contract law*, dir. Pr. A.A.H. Vanhoek, Pr. M.B.M. Loos, Droit privé, Université d'Amsterdam (Pays-Bas), 12 juin 2020.

Valorisation de la recherche

Auditions

Haut Conseil Haut Conseil du financement de la protection sociale (HCFPS), 27 février, « Transferts de responsabilités et place de la personne dans la relation de travail. Vers une refondation du droit du travail ? »

Interviews

Presse/médias français

« L'accord sur le télétravail fait du bien-être des salariés un enjeu managérial », Le Monde 27 nov. 2020

https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/11/27/accord-sur-le-teletravail-le-texte-fait-du-bien-etre-des-salaries-un-enjeu-managerial_6061419_1698637.html

« Ils sont en 100% télétravail depuis mars et n'en peuvent plus », Les Échos Start, 24 nov. 2020 , <https://start.lesechos.fr/travailler-mieux/flexibilite-au-travail/ils-sont-en-100-teletravail-depuis-mars-et-nen-peuvent-plus-1267879>

Pour ou contre décompter les pauses cigarette du temps de travail ?, Les Échos Start, 9 sept. 2020, <https://start.lesechos.fr/travailler-mieux/vie-entreprise/pour-ou-contre-decompter-les-pauses-cigarette-du-temps-de-travail-1240968>

« Continuer le travail ou rester chez soi, l'épineuse situation des apprentis mineurs face au virus », Le Figaro (site web), vendredi 10 avril 2020 <https://www.lefigaro.fr/social/continuer-le-travail-ou-rester-chez-soi-l-epineuse-situation-des-apprentis-mineurs-face-au-virus-20200410>

Autres articles, opinions, varia

Vers la fin du droit de la fonction publique ? Participation à la « Controverse » de la *Revue de Droit du travail* (L'importation des techniques du travail en droit de la fonction publique : vices ou vertus ? n° 5, mai 2020, p. 306-308 <[halshs-02614216](https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02614216)>

Evaluation d'articles

Evaluation d'un article pour le *E-Journal of International and Comparative Labour Studies*, Adapt university press, 2020, « Regulating the representativeness of employers' organizations to contrast the fragmentation of working conditions : a new issue for domestic legislators? »

Compte-rendu d'ouvrages

Compte rendu de l'ouvrage de Vincent-Arnaud Chappe, *L'égalité au travail. Justice et mobilisations contre les discriminations*, Paris : Presses des Mines, 2019, 210 p., <https://ds.hypotheses.org/7909> ; *Droit et Société* (n°105, 2020/2).

Jean-Marie MONNIER

Livre

Parlons impôts en 30 questions, 3^e édition, La Documentation Française, Paris

Communications scientifiques dans des colloques nationaux

"Des biens publics aux biens communs", Colloque-webinaire "Les tiers lieux à l'ère du numérique", organisé par FONDAFIP, avec le soutien de la Revue Française de Finances Publiques, le 30 octobre 2020.

Valorisation de la recherche

Participation à "Crise de la covid-19 : le don plutôt que l'impôt", de Catherine Pétillon, France culture, 14/04/2020

Autres responsabilités scientifiques

- Membre du comité de rédaction de la Revue Française de Finances Publiques
- Chargé de mission à la Fondation Internationale de Finances Publiques (FONDAFIP)
- Expertise et révision d'articles pour les revues suivantes : Revue de Philosophie Economique, Revue Economique, *Economia e politica*

Joseph-Antoine MORIN

Publications

Articles

« La réglementation conventionnelle du contrat de travail », (deux parties), *Droit social*, p. 936 et p. 1026.

« CSE et protection de la santé des travailleurs », *Droit ouvrier*, 2020, p. 424.

Autres activités

Conférences sur invitation.

« Le droit du travail français face à la crise », Université de UCL, le 20 octobre 2020.

Anne MULLER

Comités scientifiques des revues

Savoirs. Revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes. Directeur de la publication : Philippe Carré. Paris : L'Harmattan.

Foeven. Fédération des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale. Ressources éducatives

Publications

Chapitres d'ouvrages

Muller, A. (2020). Mobilités plurielles des acteurs dans le dispositif de formation de l'initiation à la recherche en Sciences sociales. In V. Fortun-Carillat, P. Lafont & F. Montandon. (Dir), *Les défis de la mobilité*. Paris : Téraèdre. pp.97-109.

Articles

Muller, A. (2020). Identifier et écrire ses compétences pour un militant syndical : entre dispositions et dispositif. *Chroniques du Travail*. (10). 68-80.

Muller, A. (2020). Création d'une section en sciences infirmières au sein du Conseil national des universités : enjeux et perspectives. *Revue de la Pratique Avancée*. 1 (1). 19-22.

Muller, A. (2020). Création d'une section en sciences infirmières au sein du Conseil national des universités : enjeux et perspectives. *La lettre du neurologue. Supplément Infirmières/SE*. (10). 13-15.

Muller, A. (2020). Approches managériales favorables à la qualité de vie au travail : mieux accompagner les professionnels de santé. In Prendre soin des professionnels de santé. *Adsp* (110). 52-54.

Muller, A. (2020). L'impact du numérique dans le domaine de la santé. *Soins*. (842). 33-37.

Muller, A. (2020). Infirmier de pratique avancée : l'émergence d'une profession. *Revue Foèven-Ressources éducatives*, (178).

Communication et participation à des colloques internationaux

Muller, A. (2020). Les apprentissages informels en psychiatrie aujourd'hui. 6èmes rencontres de la Recherche en soins en psychiatrie. Centre hospitalier Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. 24 janvier 2020.

Expertise de deux projets de recherche : appel d'offre COVID AP-HP Centre Université de Paris, soutenu par le Mécénat « Collecte crise Covid », Hôpitaux universitaires Paris Centre.

Expertise d'articles de revue scientifiques : Revue internationale de recherches en éducation et formation des adultes. Directeur de la publication : Philippe Carré. Paris : L'Harmattan.

Activités de recherche

Projets de recherche en cours

Des apprentissages infirmiers informels en santé mentale. Enquête de terrain réalisée, recueil de données empiriques résultant de 30 journaux de bord et de 30 entretiens, analyse en cours
Le compte personnel d'activité. Recension de la littérature et enquête de terrain.

Christophe VIGNEAU

Publications

Articles

« Le droit d'agir en justice à l'épreuve de l'unification du point de départ de la prescription de l'action contestation d'un licenciement économique », note sous Soc., 11 septembre 2019, n°18-185414, *Droit ouvrier*, 2020, p.174.

« Le "barème" italien d'indemnisation des licenciements abusifs contraire à la Charte sociale européenne : une décision de mauvais augure pour le dispositif français, » note sous Comité européen des droits sociaux, 11 septembre 2019, *Droit ouvrier*, 2020, p. 247.

« La notion d'établissement au cœur des logiques de centralisation et de décentralisation de la représentation du personnel, *Droit ouvrier*, 2020, p. 413.

« L'accomplissement d'une activité pendant un arrêt maladie : la Cour de cassation durcit les conditions de reconnaissance d'un manquement à l'obligation de loyauté », note sous Soc., 26/02/2020, n°18-10017, *Droit ouvrier*, 2020, p. 723.

Directions de thèses

Les enseignant.e.s-chercheur.e.s habilité.e.s et rattaché.e.s à l'ISST encadrent également des thèses :

Marie BUSCATTO, Professeure de sociologie (IDHE.S, Paris 1-Cnrs)

Soutenance en 2020

Isabelle BERREBI-HOFFMANN a soutenu son Habilitation à diriger des recherches le 28 janvier 2020 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne. Son mémoire inédit est intitulé *Capitalisme, Entreprise et travail libre - De l'invention du management aux communs à l'âge numérique*.

En préparation

Depuis octobre 2016, Camille CASALE réalise une thèse intitulée *La santé dans l'enseignement de la danse classique : des logiques en tensions* (co-tutelle avec le département d'Études culturelles de Paris 1, rattachée à l'IDHE.S et à ACTE).

Depuis septembre 2020, Alice Laurent CAMENA réalise une thèse intitulée *Rapports au genre et au féminisme dans les carrières artistiques. Le cas des musiques électroniques en France et au Québec* (co-tutelle avec l'université de Rennes 2, rattachée à l'IDHE.S et à Arènes).

Depuis septembre 2020, Sachiko EZAKI réalise une thèse intitulée *Les carrières des femmes au sein de la fonction des ressources humaines dans les grandes entreprises japonaises : la reconstruction du rapport genré dans l'organisation* (rattachée à l'IDHE.S)

Depuis septembre 2020, Anaïs ROESCH réalise une thèse intitulée *Artistes femmes dans l'anthropocène : Stratégies de contre-visibilité et de transformations territoriales émancipatrices pour une culture non-extractiviste* (rattachée à l'IDHE.S).

Nicole MAGGI-GERMAIN, juriste, Maître de conférences HDR qualifiée aux fonctions de professeur (laboratoire Droit et changement social - [DCS](#) / [Maison des sciences de l'Homme Ange Guépin](#))

En préparation

En préparation depuis 2018

Neda ASKARINYA, Les mécanismes de distribution des risques sociaux, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297) – Thèse préparée en co-direction avec le professeur Ali-Akbar GORDJI, Université Shahid Beheshti, faculté de droit de Téhéran (Iran)
L'étudiante bénéficie d'une bourse doctorale attribuée par le gouvernement français

Ana Carolina DE MATOS, *Le Droit à la déconnexion dans une perspective franco-brésilienne*, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne - École de droit de la Sorbonne (EDDS) et Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS – équipe d'accueil EA4150- CNRS) - en préparation depuis novembre 2018

Lauréate du programme de bourse d'excellence Eiffel

<https://www.campusfrance.org/fr/le-programme-de-bourses-d-excellence-eiffel>

Hermann Martial NDJOKO, *La discrimination syndicale*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire "Droit et Changement Social (UMR CNRS 6297)

En préparation depuis 2016, Mbouly SYLLA réalise une thèse intitulée *L'impact du numérique sur les relations de travail*, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne - École de droit de la Sorbonne (EDDS) et Institut de recherches juridiques de la Sorbonne (IRJS – équipe d'accueil EA4150- CNRS).

L'étudiant bénéficie d'une CIFRE

En préparation depuis 2015, Clément COUEDEL réalise une thèse intitulée *Normalisation et droit du travail*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire « Droit et Changement Social » (UMR CNRS 6297).

En préparation depuis 2013

Karim ELHACOUMO réalise une thèse intitulée *Le concept de dialogue social : entre démocratie sociale et autonomie des partenaires sociaux*, Université Paris 1 (École doctorale de droit de la Sorbonne et Institut de Recherches Juridiques de la Sorbonne (IRJS)). L'étudiant a bénéficié d'une CIFRE¹⁹

En préparation depuis 2013 (soutenance prévue en 2021)

Louise GOBIN réalise une thèse intitulée *Nouvelles formes d'organisations du travail, nouveaux statuts d'emploi. L'exemple de la vente directe*, Faculté de Droit de Nantes, École doctorale Droit Économie Gestion Environnement Société et Territoires (DEGEST) et Laboratoire « Droit et Changement Social » (UMR CNRS 6297). L'étudiante a bénéficié d'un contrat doctoral.

Jean-Marie MONNIER, économiste (Centre d'économie de la Sorbonne, [CES](#)),

Direction de thèses

Soutenance effectuée le 15/09/2020

Hervé BARON *Endogenous theories of money : a critical appraisal* (co-tutelle avec l'université de l'Insubria, Italie).

Soutenance en préparation (soutenance prévue en 2021)

Agnès PENASSE *Dynamique institutionnelle et justice sociale : un débat au cœur du dispositif de prestation familiale.*

¹⁹ Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise.

Thèses en cours (thèse débutée en 2016)

Cédric SOLETTA *L'analyse économique des finances publiques en France au XX^e siècle : hégémonie académique, mutations politiques.*

Sahra BREAN *International tax evasion study framework of current and future countermeasures : CRS implementation, and blockchain, new rising technology.*

Thèse en cours (thèse débutée en 2018)

Guillaume ELEZGARAY *Socio-économie de l'évitement de l'impôt : Théories de la justice fiscales et pratiques de la justification.*

IX- ANNEXES

Annexe 1-Plaquette de présentation de l'ISST

Annexe 2- Vade-mecum à l'usage des stagiaires

Annexe 3- Programme et présentation de la session « administrateurs salariés niveau 1 » (9-13 mars 2020)

Annexe 4- Programme de la session « Reconfiguration des territoires (16-18 novembre 2020

Annexe 5- Programme et présentation de la session « Négociation collective » (2-6 mars 2020)

Annexe 6- Programme et présentation de la session « Salaires/rémunération » (9- 5 octobre 2020)

Annexe 7- Programme des JDS 2020

Annexe 8- Plaquette de la Maison des Doctorant.e.s Étranger.ère.s

HISTORIQUE

L'Institut des Sciences Sociales du Travail a été créé en 1951, au sein de l'ancienne faculté de Droit de Paris. Il proposait alors des activités de formation dans le cadre de la promotion sociale et comprenait un centre de recherches en sciences sociales qui a accueilli les premiers travaux de recherche sur le travail, engagés à l'instigation de Georges Friedmann (M. Crozier, A. Touraine, Y. Delamotte, D. Reynaud, R. Kaës...).

En 1961, Marcel David, fondateur de l'Institut de Strasbourg, devient le directeur de l'Institut. Une section d'éducation ouvrière est créée, qui assure, dès 1963, des stages de formation de responsables syndicaux en liaison avec les trois principales confédérations ouvrières : CGT, CFDT et FO.

À l'occasion de la restructuration des universités, en application de la loi d'orientation du 12 novembre 1968, la section d'éducation ouvrière est constituée en Unité d'Enseignement et de Recherche rattachée à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tout en conservant la dénomination d'Institut des Sciences Sociales du travail. À la suite de la refonte des statuts de l'université de Paris 1, cette UER est devenue un « Institut » au sens de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984.

Initialement situé rue Cujas, à Paris, l'Institut a déménagé en région parisienne sur deux sites, Sceaux et Bourg-la-Reine en 1970. Après un court séjour à Fontenay-aux-Roses, l'ISST a regagné le seul site rénové de Bourg-la-Reine en 2008.



Contacts

Directrice de l'ISST :
Nicole MAGGI-GERMAIN
01 79 41 90 15
dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif :
François NURIT
01 79 41 90 14
raisst@univ-paris1.fr

Coordination des stages :
Agnès PLACIDE
01 79 41 90 38
stages-isst@univ-paris1.fr

Ingénieur d'études :
Adeline GUBLER
01 79 41 90 09
adeline.gubler@univ-paris1.fr

**Responsable
du Centre de documentation:**
Anastasios GRIGORAKIS
01 79 41 90 10
docisst@univ-paris1.fr

INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES DU TRAVAIL
16 boulevard Carnot
92340 BOURG LA REINE

Institut
des Sciences Sociales
du Travail



Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale. Il existe également 9 instituts régionaux (Aix-Marseille, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Nancy, Rennes, Saint-Etienne, Toulouse et Lille). Ces instituts assurent, conformément à leurs missions définies à la fois par le Code du travail et le Code de l'éducation, la formation des militants syndicaux dans le cadre du congé de formation économique sociale et syndicale (F.E.S.S.) prévu à l'article L. 2145-5 du Code du travail ainsi que la formation des conseillers prud'hommes (art. L. 1442-1 et D. 1442-1)

L'ISST est une composante interne
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
www.univ-paris1.fr/ufr/isst

UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

LA FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F.E.S.S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Onze enseignants-chercheurs titulaires de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations (<https://www.pantheonsorbonne.fr/fr/ufr/isst/annuaire-et-publications-desenseignants-de-lisst/>)

Les thèmes abordés, généralement centrés sur les questions du travail et des relations professionnelles, permettent :

- un approfondissement des connaissances disciplinaires en sciences humaines et sociales,
- une appréhension pluridisciplinaire des questions d'actualité et/ou des problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les organisations syndicales,
- d'assurer la formation de formateurs syndicaux.

Le recrutement des stagiaires est assuré en interne par les organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO) et s'effectue sur l'ensemble du territoire national.

La formation se déroule, pour les militants de chaque organisation prise séparément, sous la forme de stages de cinq jours, plus rarement trois jours. Une trentaine de stages sont organisés chaque année à l'Institut.



www.univ-paris1.fr/ufr/isst/reseau-national-des-instituts-du-travail

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

Depuis 2010, des cycles annuels de formation réunissent, une journée par mois, les conseillers prud'hommes des trois organisations syndicales. Ces « Journées de droit social » (huit dans l'année) abordent des thèmes d'actualité en Droit du travail.

Les rapports annuels d'activité sont téléchargeables à partir du lien suivant :

<https://www.univ-paris1.fr/ufr/isst/rapports-dactivite/>

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS « Instituts et Dynamiques Historiques de l'Economie et de la Société » (UMR CNRS 8533). Les travaux de recherche portent sur le travail et ses transformations, les relations sociales et professionnelles, les politiques sociales, la question du genre ainsi que toutes les problématiques organisationnelles. La liste des chercheurs de l'équipe ainsi que les publications et les thèses soutenues au sein de ce laboratoire sont disponibles sur le site de l'IDHE.S-CNRS : www.idhes.cnrs.fr/



LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail.

Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 90 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h. Il est également accessible, sur demande, aux personnes extérieures.

Les documentalistes réalisent, pour les lecteurs, des dossiers sur des thèmes liés aux sciences sociales du travail, ainsi que des recherches ponctuelles.



Vade-mecum « Prévention de la COVID durant la formation »

1. Mesures d'hygiène et de sécurité

Afin que la session de formation se déroule dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes sanitaires suivantes :

- Porter un masque lors de votre arrivée à l'ISST, lors de contacts avec le personnel de l'ISST et lors des déplacements vers les lieux de convivialité (prise de repas, temps de pause) ;
- Utiliser du gel hydroalcoolique ou se laver les mains avant et après un contact imprévu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes (ex : revues, livres, photocopieuse...);
- Utiliser du gel hydroalcoolique ou de se laver les mains avant et après consultation des livres et revues et utilisation des ordinateurs dans le centre de documentation ;
- Procéder à un nettoyage des toilettes (lunette, couvercle, poignées, interrupteurs, lavabo, robinetterie) après chaque utilisation personnelle au moyen de lingettes virucides mises à disposition ;
- Laisser la porte des toilettes ouverte une fois l'utilisation terminée pour éviter une situation de vase clos dans les toilettes.

2. Déroulement des sessions de formation

Les salles de cours ont été réaménagées afin qu'une distanciation de 1 mètre soit respectée entre chaque personne et le nombre de stagiaires a été réduit pour chaque session de formation.

Chaque stagiaire devra conserver la même place durant toute la durée de la formation.

Afin de limiter les risques de contamination nous vous invitons à apporter votre propre matériel de travail (papier, stylos, etc.) pour les sessions de formation.

L'accès au centre de documentations sera limité à 5 personnes et le port du masque sera obligatoire.

La totalité des documents pédagogiques sera mis en ligne à la fin de votre session de formation.



**Stage de formation des Administrateurs Salariés 1
du 9 au 13 mars 2020**

Coordonné par Antonella Corsani et Laetitia Driguez (ISST) et par Frédérique Lellouche (CFDT)

Lundi 9	Mardi 10	Mercredi 11	Jeudi 12	Vendredi 13
<p>9h00 Accueil et présentation du stage</p> <p>10h30 Mise en commun des connaissances et questionnements Travail de groupe coordonné par <i>A. Corsani</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>12h30 Pause Déjeuner</p>	<p>9h00 Mutations de l'entreprise et nouvelle organisation des pouvoirs <i>Antonella Corsani</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>12h30 Pause Déjeuner</p>	<p>9h00 Intégrer la RSE dans la stratégie. Les nouveaux enjeux de gouvernance en matière de devoir de vigilance des entreprises <i>Martin Richer</i> Consultant <i>Frédérique Lellouche</i> (CFDT)</p> <p>12h30 Pause Déjeuner</p>	<p>9h00 Les lois en matière de compliance <i>Laetitia Driguez</i> (ISST Université Paris 1) <i>Eric Clément</i> (CFDT)</p> <p>12h30 Pause Déjeuner</p>	<p>9h-10h00 Restitution des synthèses</p> <p>10h15 L'expérience des AS : témoignages</p> <p>12h30 Pause Déjeuner</p>
<p>14h00 Le conseil d'administration : le lieu des décisions stratégiques <i>Pierre-Yves Gomez</i> (EMLyon Business School)</p> <p>17h00 – 17h30 Synthèse</p>	<p>14h00 Droits et devoirs des administrateurs représentant les salariés. Relations avec les IRP <i>Laetitia Driguez</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>17h00 – 17h30 Synthèse</p>	<p>14h00 Cartographie des risques <i>Charlotte Michon</i> (EDH) <i>Laurent Lhopitallier</i> (Sanofi)</p> <p>17h00 – 17h30 Synthèse</p>	<p>14h00 Les documents de référence. Chercher et décrypter les informations importantes. <i>A. Corsani</i> (ISST Université Paris 1)</p> <p>17h00 – 17h30 Synthèse</p>	<p>14h00 - 15h00 Bilan du stage <i>A. Corsani</i> <i>L. Driguez</i> <i>F. Lellouche</i></p>

Stages CFDT : Administrateurs Salariés

9 au 13 mars et 4 au 7 mai 2020

Organisé et animé par Antonella Corsani, Lætitia Driguez et Jean-Marie Monnier (ISST) et par Frédérique Lellouche (CFDT)

Public

Ce stage d'une durée de 2 semaines est destiné aux administrateurs salariés CFDT actuels ou futurs ainsi qu'aux administrateurs représentant les salariés actionnaires.

Objectifs

Le stage vise à former et/ou renforcer les compétences spécifiques des administrateurs salariés.

À l'issue de cette formation, l'administrateur salarié (actuel ou futur) est censé :

- connaître le rôle, les fonctions, les responsabilités et les droits des administrateurs salariés ;
- savoir analyser les stratégies des entreprises ainsi que les documents de référence et notamment les documents financiers ;
- identifier le cadre législatif en matière de prévention des risques et comprendre les enjeux sociaux en termes de compliance et de RSE ;
- réfléchir à la façon d'articuler au mieux les liens entre l'administrateur salarié et l'organisation syndicale.

Thèmes

Six grands thèmes seront abordés, les trois premiers seront traités lors de la première semaine de formation (du 9 au 15 mars 2020), les trois autres lors de la seconde semaine (du 4 au 7 mai 2020).

1/ Le conseil d'administration en tant qu'organe chargé de définir les stratégies de l'entreprise.

Associé à ce thème, on traitera de la réorganisation des pouvoirs au sein des entreprises. Il s'agira, d'une part, de comprendre les métamorphoses des structures des grandes entreprises et notamment de l'organisation des pouvoirs en leur sein, d'autre part, de comprendre l'émergence d'un acteur nouveau : l'administrateur salarié.

2/ Le rôle, les devoirs, les droits des administrateurs salariés et le lien avec les IRP. L'approche sera ici essentiellement juridique. Il s'agira de préciser les fonctions des administrateurs et de réfléchir aux contraintes susceptibles de peser sur les échanges avec le syndicat et les IRP dans l'entreprise, notamment en termes de communication d'informations.

3/ Les règles en matière de compliance et les nouveaux enjeux de RSE. Ces développements porteront sur l'identification des différentes réglementations (financières, anti-corruption, de sécurité, de respect des règles de concurrence...) qui s'imposent à l'entreprise et à ses responsables. Seront également abordées les nouvelles règles européennes sur les lanceurs d'alerte.

Associé à ce thème majeur, le stage abordera la question de la cartographie des risques.

4/ Les comptes économiques et financiers des entreprises. Il s'agira plus particulièrement de comprendre les méthodes et les normes comptables, mais aussi de repenser ces normes.

L'objectif premier est de mieux comprendre comment lire les documents de référence (notamment le compte de résultat, le bilan, et le tableau des flux).

Autre objectif : comprendre les possibilités et les conséquences des modifications (souhaitables et souhaités) des normes comptables.

5/ Les performances financières des entreprises. Il s'agira plus précisément d'apprendre à analyser les mouvements financiers et les résultats économiques et financiers des entreprises et à comprendre, grâce à cette analyse, les orientations stratégiques de l'entreprise.

Une attention particulière sera portée aux stratégies d'évitement fiscal.

6/ Les critères de détermination des rémunérations des dirigeants.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions de spécialistes universitaires. Les séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

- Des séances de travail en groupe organisées et animées par des enseignants universitaires. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Des séances avec des consultants et d'anciens administrateurs salariés afin de partager les expériences et les savoirs pratiques.

- Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent (de préférence) tous les après-midis de 17 h 00 à 17 h 30 pour un échange autour de la question : qu'est-ce que j'ai appris aujourd'hui ?

Les restitutions de ces discussions auront lieu le dernier jour du stage. Chaque groupe aura la responsabilité de la restitution du débat pour une seule demi-journée.

La restitution doit être faite (de préférence) sur un support PowerPoint en trois diapositives.

Première diapo : indiquer ce que les membres du groupe ont appris. Il s'agit juste de lister une à trois choses maximum retenues comme les plus importantes.

Deuxième diapo : expliquer en le développant ce qui a été appris (la chose la plus importante pour les membres du groupe).

Troisième diapo : indiquer en quoi cette nouvelle connaissance est pertinente pour les fonctions (et responsabilités) de l'administrateur salarié.



STAGE CGT : RECONFIGURATION DES TERRITOIRES

16 au 18 novembre 2020

Coordination du stage : Didier Lassauzay (CGT), Dominique Gallet (CGT), Antonella Corsani (ISST) Jean-Marie Monnier (ISST)

Lundi 16 novembre	Mardi 17 novembre	Mercredi 18 novembre
<p>9h00 Accueil 9h30-12h30</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du stage • Projection de deux courts documentaires <ul style="list-style-type: none"> • Débat 	<p>9h00-12h30 Polarisation et crise des territoires</p> <p>Laurent Davezies</p>	<p>9h00-12h30 Territoires, inégalités écologiques et transition énergétique</p> <p>Philippe Hamman</p>
<p>14h00-17h00 Conceptions du territoire et facteurs de mutation des territoires</p> <p>Antonella Corsani</p>	<p>14h00-17h00 Les territoires trans-frontaliers : acteurs et coopérations</p> <p>Philippe Hamman</p>	<p>14h00-16h00 Restitution des synthèses Bilan du stage et débat</p>
<p>17h15-18h00 Préparation des synthèses de la journée</p>	<p>17h15-18h00 Préparation des synthèses de la journée</p>	



Stage FO – Négociation collective

Dates – 2 au 6 mars 2020

« Comment appréhender la négociation collective dans l'entreprise »

Co-animation : Dorothée Simonneau, Juan Sebastian Carbonell (Univ. Paris 1 - ISST), Heidi AKDOUCHE (FO)

	Lundi 2 mars	Mardi 3 mars	Mercredi 4 mars	Jeudi 5 mars	Vendredi 6 mars
9h	Présentation de l'ISST et du stage Tour de table Historique de la négociation collective/La hiérarchie des normes et articulation des niveaux de négociation Dorothée Simonneau (ISST)	Les niveaux de négociation : perspectives sociologiques Juan Sebastian Carbonell (ISST)	Les nouvelles règles de la négociation collective (durée des accords, dénonciation, révision, avantages individuels acquis) Heïdi Akdouche (FO)	Les NAO (thèmes de négociation, périodicité..) Dorothée Simonneau (ISST)	La négociation en période de crise : acteurs et stratégies Juan Sebastian Carbonell (ISST)
12 h 30					
14h	Historique de la négociation collective/La hiérarchie des normes et articulation des niveaux de négociation (suite) Dorothée Simonneau (ISST)	Travaux de groupes	Les accords collectifs sous le contrôle du juge (Délais de contestation, office du juge, méthodes d'interprétation, égalité de traitement) Jean-Eudes Maes (Paris1)	Travaux de groupes	Bilan de la session Les orientations de la Confédération Karen Gournay Secrétaire confédérale (CGT-FO)
18h					

STAGE CGT-FO NEGOCIATION COLLECTIVE « COMMENT APPREHENDER LA NEGOCIATION COLLECTIVE DANS L'ENTREPRISE »

Dates du 2 au 6 mars 2020

Co-animation : Dorothée SIMONNEAU, Juan Sebastian Carbonell (Univ. Paris 1 - ISST), Heidi AKDOUCHE (FO)

Public : Le stage s'adresse à des salariés exerçant différents mandats notamment de délégués syndicaux, délégués du personnel, représentant du CSE.

Objectif de la formation : L'objectif de la formation est de permettre aux militants d'appréhender les nouveaux cadre de la négociation d'entreprise depuis les lois « Rebsamen », « travail », qu'il s'agisse de ses acteurs, de ses thèmes, de ses règles et de sa portée au regard des autres sources conventionnelles. Le stage sera également l'occasion de décrire et de réfléchir aux conséquences des nouvelles dispositions issues des 5 projets d'ordonnances faisant suite à la loi d'habilitation relative au renforcement du dialogue social. Ce stage permettra également d'avoir un éclairage sociologique sur la négociation collective contemporaine.

Programme :

- Lundi : Historique de la négociation et description du principe de hiérarchie et d'articulation des normes en droit du travail interne.
- Mardi : Approche sociologique des différents niveaux de négociation dans un premier temps et dans un second temps mise en pratique des connaissances du début de semaine
- Mercredi : Les nouvelles règles de la négociation collective en matinée. L'après-midi sera consacrée aux accords collectifs sous le contrôle du juge
- Jeudi : Les nouveaux thèmes de la négociation. L'après-midi est consacrée aux travaux de groupe.
- Vendredi : Les nouvelles formes de négociation : les accords « offensifs » à travers une approche sociologique de la négociation en période de crise. Bilan de la semaine et approche confédérale



Salaires et Rémunérations

5-9 octobre 2020

Stage Coordonné par Antonella Corsani et Jean-Marie Monnier (ISST) et par Alexia Weissenbacher (CGT-FO)

Lundi 5	Mardi 6	Mercredi 7	Jeudi 8	Vendredi 9
<p>8h30 Accueil</p> <p>9h00 Présentations et Introduction au stage</p> <p>11h00 Salaires et Rémunérations / Questionnements</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Partage de la valeur ajoutée et salaire différé Jean-Marie Monnier (ISST-Univ. Paris 1)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Le salaire minimum et le coût du travail Jérôme Gautié (Univ. Paris 1)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h00</p> <p>Techniques de négociation salariale Pascal Lagrue (CGT-FO)</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>	<p>9h30</p> <p>Restitution des synthèses</p> <p>11h00 Reflexions autour des questionnements initiaux</p> <p>12h30 Pause déjeuner</p>
<p>14h00</p> <p>Mutations de la forme salaire Les enjeux Antonella Corsani (ISST-Univ.Paris 1)</p> <p>17h00-17h30 Synthèse</p>	<p>14h00</p> <p>La négociation obligatoire sur les salaires en entreprise Alexia Weissenbacher (CGT-FO)</p> <p>17h00 -17h30 Synthèse</p>	<p>14h00</p> <p>Questions sur la fiche de paie : aspects pratiques. J.-F. Justeau (Cabinet SYNCEA)</p> <p>17h00 -17h30 Synthèse</p>	<p>14h00</p> <p>Techniques de négociation salariale. Mise en situation avec Pascal Lagrue (CGT-FO) 17h00 -17h30 Synthèse</p>	<p>14h00 -15h30</p> <p>Bilan du stage en présence de Karen Gournay Secrétaire Confédérale</p>

Stage CGT-FO Rémunérations/Salaires

Stage Coordonné par Antonella Corsani et Jean-Marie Monnier (ISST) et par Alexia Weissenbacher (CGT-FO)

Public

Le stage est destiné tout particulièrement à la formation des militants élus CSE et aux DS

Objectifs

La rémunération du travail déborde le salaire. Le salaire -somme monétaire versée par l'employeur de manière régulière- n'est qu'une partie de la rémunération globale du travail. Les revenus de la redistribution constituent aussi des éléments du salaire (salaire socialisé ou différé), tout comme les prestations non monétaires. En revanche, les participations, l'intéressement et l'épargne salariale, ne sont pas considérés comme du salaire mais constituent des formes de rémunération du travail.

Les formes du salaire et de la rémunération ne sont pas immuables dans le temps. Le premier objectif du stage est de permettre aux participants de maîtriser les enjeux des mutations en cours, notamment en ce qui concerne le salaire différé ou socialisé et les composantes non-salariales de la rémunération.

La détermination des composantes de la rémunération, la distinction entre ce qui relève du salaire et ce qui ne relève pas du salaire est parfois complexe même d'un point de vue juridique. Le deuxième objectif du stage est de permettre de bien distinguer les composantes de la rémunération dans la perspective notamment des négociations sur les salaires.

La session vise en effet à permettre aux stagiaires de maîtriser les notions fondamentales, de se familiariser avec des approches distinctes (économique, sociologique, juridique) afin d'être en capacité d'avoir les outils pour comprendre et saisir les enjeux de la politique salariale.

Thèmes

Cinq thèmes seront abordés pendant cette semaine de formation :

- 1/ Mutations du salaire et de la rémunération (Approche socio-historique)
- 2/ Partage de la valeur ajoutée et rôle du salaire socialisé (Approche économique)
- 3/ Salaire minimum
- 4/ Négociation Annuelle Obligatoire des Salaires (Aspects juridiques)
- 5/ Techniques de négociation (théorie et pratique)

En plus une séance sera consacrée à la lecture et l'analyse des fiches de paie.

Méthodes pédagogiques

- Des interventions de spécialistes universitaires. Ces séances sont organisées de sorte à favoriser l'interaction avec les stagiaires.

-Des séances de travail de groupe organisées et animées par des enseignants universitaires et par des responsables syndicaux de la formation. Ces séances visent : 1/ l'interconnaissance et l'échange d'expériences entre stagiaires ; 2/ l'appropriation des connaissances théoriques par la mise en situation.

- Les stagiaires sont organisés en groupes. Les groupes se réunissent (de préférence) tous les am de 17h00 à 17h30 pour un échange autour de la question : Qu'est ce que j'ai appris aujourd'hui ?

Chaque groupe a en charge la restitution, le vendredi matin, de la discussion au sein du groupe, sur « Ce qu'on a appris ». Chaque groupe ayant la responsabilité de la restitution du débat pour une seule demi-journée.

La restitution doit être faite (de préférence) avec un support powerpoint en trois diapos.

Première diapo : indiquer ce que les membres du groupe ont appris. Il s'agit juste de lister une à trois choses maximum retenues comme les plus importantes. Parmi ces trois, choisir la première, la plus importante.

Deuxième diapo : Développer cette première chose retenue comme la plus importante, l'expliquer aux membres des autres groupes.

Troisième diapo : indiquer en quoi cette nouvelle connaissance est pertinente pour le/la syndicaliste et interpelle l'action syndicale et, éventuellement, quels sont les outils pour cette action.

PROGRAMMATION

- 02/04/2020
- 23/04/2020
- 28/05/2020
- 18/06/2020
- 24/09/2020
- 15/10/2020
- 19/11/2020
- 10/12/2020

HORAIRES

De 9 h 30 à 17 h
Accueil des participants à partir de 9 h

CONTACTS

Pour FO

Ghislaine Ferreira
gferreira@force-ouvriere.fr

Pour la CGT

Christian Clairét
c.clairét@cgt.fr

Pour la CFTD

Olivier Dacheux
odacheux@iledefrance.cfdt.fr



CONTACTS À L'I.S.S.T.

**Coordination des Journées
de droit social :**

Marie-Anita Govindasamy
stagesisst@univ-paris1.fr
01 79 41 90 16

Responsable administratif :

François Nurit
francois.nurit@univ-paris1.fr
01 79 41 90 14

Ingénieure d'études :

Adeline Gubler
adeline.gubler@univ-paris1.fr
01 79 41 90 09

Institut des Sciences Sociales du Travail
16, boulevard Carnot
92340 Bourg-la-Reine

www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/


UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE


UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DES SCIENCES
SOCIALES DU TRAVAIL

**JOURNÉES
DE DROIT SOCIAL
2020**



Destinées aux conseillers prud'hommes des organisations syndicales qui souhaitent actualiser et approfondir leurs connaissances en matière de droit du travail national et européen, ces journées se veulent un lieu d'échange, de discussion et de réflexion sur l'état et l'évolution du droit social et du contentieux prud'homal. Elles prennent la forme d'un cycle annuel de huit séminaires intersyndicaux d'une journée.

TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL

Thème parmi les plus classiques mais aussi les plus emblématiques du droit travail, le transfert du contrat de travail demeure également l'un des plus complexes. À telle enseigne que certains domaines pourtant importants sont parfois négligés, voire ignorés. On pense en particulier aux transferts des contrats entre personnes morales de droit public et de droit privé. Le but de la session est d'éclairer ces angles-morts.

CONTRATS COURTS

Mode privilégié d'embauche sur le marché du travail contemporain, les contrats courts attirent regards et suspensions. L'écrasant recours à ces formes contractuelles ne témoignerait-il pas d'un abus généralisé ? Ces contrats doivent pourtant demeurer l'exception si l'on en croit les dispositions du Code du travail. C'est en arrière-fond la question que tenteront d'éclairer les éléments d'actualité étudiés durant cette journée.

DROIT DISCIPLINAIRE

Tout travailleur salarié relève du pouvoir disciplinaire de son employeur. Encore faut-il savoir délimiter l'étendue du champ disciplinaire, théoriquement assimilé au règlement intérieur mais parfois prolongé de chartes ou autres documents, dont on doit interroger la portée. Cette journée consistera à faire le point sur les obligations procédurales liées au droit disciplinaire et sur les vérifications qui s'imposent au juge face aux documents brandis par l'employeur.

INCIDENTS D'AUDIENCE, EXCEPTIONS DE PROCÉDURE, PROCÉDURES ABUSIVES

Le procès prud'homal est souvent le cadre de divers incidents d'audience, d'exceptions de procédure, de demandes de sursis et autres stratégies dilatoires,

voire de procédures abusives. Ces problèmes de procédure entravent très souvent le déroulement du procès et obligent les conseillers à veiller à ne pas se faire entraîner dans des arguties procédurales. La journée sera l'occasion de faire le point sur ces différentes situations et sur la manière d'y répondre.

L'écrasant recours à ces formes contractuelles ne témoignerait-il pas d'un abus généralisé ?

CONGÉS PAYÉS

L'importance des congés payés pour la santé tant physique que mentale des salariés n'a pas besoin d'être rappelée. Le droit français n'a cessé d'être amélioré depuis sa création, notamment sous l'impulsion du droit de l'Union européenne. Pour mieux saisir les enjeux du contentieux relatif

aux conditions d'octroi des congés payés en droit français, deux points principaux seront abordés pour cette journée d'actualité :

- 1) L'impérativité de la prise de congés tout d'abord, qui implique de bien connaître les droits à report en cas de chevauchement avec d'autres causes de suspension du contrat de travail (pour maladie, accident ou maternité par exemple).
- 2) La détermination des rémunérations et périodes de la relation de travail qui entrent en compte dans le calcul des droits à congés.

DROIT PÉNAL DU TRAVAIL

Il existe en droit du travail de nombreuses règles sanctionnées en tant qu'infractions pénales. L'entreprise peut dès lors être poursuivie devant un tribunal correctionnel par le parquet ou par la victime qui se constitue partie civile. L'action pénale n'exclut cependant pas de mener parallèlement une action civile devant le conseil de prud'hommes. Quelles sont les singularités du droit pénal du travail et de l'action pénale ? Comment l'action civile

Quelles sont les singularités du droit pénal du travail et de l'action pénale ?

portée devant le conseil des prud'hommes s'articule-t-elle avec l'action pénale ? La journée consacrée au droit pénal du travail permettra de répondre à ces questions et d'envisager l'actualité de certains délits et de leurs conséquences aux prud'hommes.

PRESCRIPTIONS

Depuis plusieurs années, le régime de la prescription en droit du travail a connu de profondes modifications sous l'effet de réformes des règles générales du Code civil mais également des règles spéciales du droit du travail. Répondant à l'objectif de sécurisation des décisions patronales, le législateur a réduit sensiblement les délais de prescription des actions en justice mais également revu les termes du décompte de la prescription. L'articulation des règles générales et spéciales, comme la multiplication des règles particulières selon la nature des actions en justice, ont grandement contribué à la complexification de la matière qui donne lieu à un contentieux nourri devant la Cour de cassation et les juges du fond.

VIE PERSONNELLE ET VIE FAMILIALE DANS LA RELATION AVEC LE TRAVAIL

La question de la protection de la vie privée a fait une brutale irruption en droit du travail au milieu des années 1990. Ses règles (ou du moins leur usage) avaient alors vocation à empêcher l'employeur de pénétrer dans la vie intime du salarié. Mais, sous l'impulsion des droits fondamentaux du salarié, sa fonction a récemment muté. Bien plus qu'un instrument de résistance, elle permet au salarié d'imposer une prise en compte active des besoins de sa vie personnelle et familiale. De bouclier, la vie personnelle s'est muée en glaive.

L'ISST

HISTORIQUE

Conformément au projet de Marcel David, professeur d'Histoire fondateur de l'ISST, les Instituts du travail constituent un lieu de rencontre entre le monde universitaire et le monde syndical. Ils participent à l'effort de formation et de réflexion des militants et des représentants syndicaux, qui, du fait de leur mandat et des responsabilités qu'ils assument, souhaitent compléter les acquis de leur expérience par un enseignement de niveau universitaire. L'Institut des Sciences Sociales du Travail de Bourg-la-Reine, comme l'Institut du Travail de Strasbourg, a une compétence nationale.

LA FORMATION ECONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE (F.E.S.S.)

L'ISST est habilité à dispenser des formations dans le cadre du congé de Formation Economique, Sociale et Syndicale (F. E. S. S.). Il bénéficie d'un agrément délivré par le Ministère du Travail. Douze enseignants-chercheurs titulaires de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, relevant de diverses disciplines des sciences humaines et sociales (droit, économie, sociologie et sciences de l'éducation) sont affectés à l'Institut pour assurer ces formations.

LA FORMATION PRUD'HOMALE

L'ISST organise aussi des sessions de formations pour les conseillers prud'hommes de chacune des organisations syndicales.

LA RECHERCHE

L'ISST accueille une équipe de chercheurs rattachés au laboratoire IDHE.S-CNRS (UMR CNRS 8533)

Contacts

Directrice de l'ISST :
Nicole MAGGI-GERMAIN
01 79 41 90 15
dirisst@univ-paris1.fr

Référente des doctorants :
Ana-Carolina DE MATOS
ana-carolina.de-matos@etu.univ-paris1.fr

Ingénieur d'études :
Adeline GUBLER
01 79 41 90 09
adeline.gubler@univ-paris1.fr

**Responsable
du Centre de documentation:**
Anastasios GRIGORAKIS
01 79 41 90 10
docisst@univ-paris1.fr



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE
INSTITUT DES SCIENCES
SOCIALES DU TRAVAIL



Un lieu ressource ouvert à l'ensemble des doctorante.s étranger.ère.s de Paris 1, facilitant à la fois l'accueil et la mise en œuvre de projets transversaux aux différentes disciplines propres à créer des synergies facilitant l'insertion des doctorante.s par leur mobilisation autour de projets sont ils seraient à l'initiative.

L'ISST est une composante interne
de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

www.univ-paris1.fr/ufr/isst

**MAISON DES DOCTORANT.E.S
ETRANGER.ERE.S**

ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ET POST DOCTORANT.E.S ETRANGER.ERE.S EN SCIENCES SOCIALES

❖ Le centre de documentation de l'ISST, lieu « ressource »

Des conditions de travail exceptionnelles grâce aux espaces de travail (individuels ou collaboratifs), outils bureautiques et surtout ouvrages) mis à disposition.

<http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/le-centre-de-documentation/>

❖ L'accès des doctorants et post-doctorants aux sessions de formation de l'ISST

Accès aux sessions de formation pluridisciplinaires ou juridiques (sur 5 jours – exemple en annexe 3) ainsi qu'aux journées de droit social, journées d'études et journées d'actualités juridiques, économiques et sociales qui se déroulent à l'ISST. Programme téléchargeable par semestre à partir du lien suivant : <http://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/isst/formation-syndicale-et-prudhomale/>

❖ Accès à la lettre information et à la veille sociale

ACCUEIL DES DOCTORANT.E.S ETRANGER.ERE.S DE TOUTES DISCIPLINES

❖ 10 séminaires d'une demi-journée autour des travaux de recherche d'un doctorant

➤ 5 séminaires d'un demi-journée par mois (janvier/ juin) de séminaires de recherche faisant appel à des intervenants extérieurs.

➤ 5 séminaires de recherche autour des travaux de recherche d'un.e doctorant.e.

❖ Accompagnement de la recherche par le documentaliste de l'ISST, titulaire d'un doctorat en sociologie

❖ Valorisation de la recherche par la publication de courts articles par les doctorants dans la lettre d'information du réseau collaboratif international CIELO Laboral (« Les nouvelles de CIELO »

-<http://www.cielolaboral.com/fr/numeros/>)

ou encore sur le site d'actualités sociales,
économiques, juridiques Miroir
social (<https://www.miroirsocial.com/>)

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Afin de réaliser ses différentes missions, L'ISST dispose d'un centre de documentation spécialisé dans les sciences sociales du travail. Le fonds documentaire de l'Institut, organisé autour des thèmes du mouvement syndical, de la formation des salariés, de la protection sociale, de l'histoire du travail, de l'économie, de la sociologie et du droit du travail se compose de plus de 25 000 documents (monographies, manuels, thèses et mémoires, rapports de recherche...) et d'une collection de près de 400 titres de périodiques dont 110 périodiques auxquels le centre est toujours abonné. Une consultation des ouvrages du fonds documentaire est accessible sur le site de l'université :

<http://catalogue.univ-paris1.fr>

Le centre de documentation est ouvert aux militants syndicaux, aux enseignants-chercheurs et étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne du lundi au vendredi de 9 h à 19 h.

